

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2017
tenue sous la présidence de M. F. BORDA D'ÁGUA

Présent-e-s	:	Mme	C.	ARMAND	Conseillère municipale
		M.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
		M.	F.	BORDA D'ÁGUA	Conseiller municipal
		M.	C.	COLQUHOUN	Conseiller municipal
		Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
		M.	J.	GAST	Conseiller municipal
		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		Mme	C.	HEINIGER	Conseillère municipale
		Mme	D.	JOTTERAND	Conseillère municipale
		Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale
		M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
		M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal
		Mme	M	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale
		Mme	M.	MAYE	Conseillère municipale
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
		Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
		Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		M.	J.	STROUN	Conseiller municipal
		M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
		Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Maire
		M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
		M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général

Public : 13 personnes

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mars 2017.
2. Communications du Bureau.
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Présentation des comptes 2016 de la commune.
6. Propositions du Conseil administratif :
 - 6.1 Projet de modification des limites de zones (MZ) N° 29'851-511 : préavis.
 - 6.2 Chêne-Bougeries / (enquête publique N° 1891) projet de plan localisé de quartier N° 29'845-511 : préavis.
7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

* * * * *

Le Président ouvre la séance ordinaire du Conseil municipal à 20h35 et souhaite la bienvenue aux participants. Il annonce le dépôt de trois motions qui seront traitées au point 7 de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mars 2017

Folio 6403, intervention de Mme Sobanek, remplacer l'expression « une sorte de centre » par un « *lieu socio-culturel* ». Dans le même paragraphe, il convient de bien préciser, concernant la discussion que Mme Sobanek a eue avec le Conseiller d'Etat, M. Dal Busco, que ce dernier lui avait dit que sans le soutien des communes, il n'entrerait pas en matière.

Folio 6415, bas de la page, intervention de Mme Sobanek, précisé qu'il n'y a qu'un seul bistrot dans le secteur du village.

- Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2017, ainsi amendé, est adopté par 18 voix pour et 3 abstentions.

2. Communications du Bureau

Le Président fait part des communications suivantes :

- Il annonce que suite à la redistribution des sièges de commissions au sein du groupe PLR, il y a encore un changement. M. Colquhoun cède sa place à Mme Maye à la commission des Finances et prend la sienne à la commission Culture.
- Le rendez-vous pour la visite guidée de l'exposition temporaire actuellement proposée au Musée International de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge est fixé entre 10 heures et 10 heures trente le samedi 8 courant.

- Une liste d'inscription circulera en plus de la liste des présences concernant le voyage du Conseil municipal afin de pouvoir effectuer les réservations définitives.
- Une grande partie des membres du Bureau, quelques conseillers municipaux ainsi que deux conseillers administratifs étaient présents le 20 mars, au début des plantations sur la Voie verte CEVA. Ce moment très agréable s'est déroulé en présence du Conseiller d'État, M. Barthassat.
- En compagnie de Mme Sobanek, le Président a assisté au colloque de la Coordination des villes de Suisse romande sur le thème de l'évaluation des politiques publiques au Palais Eynard. Ce fut un moment très instructif. Pour celles et ceux qui seraient intéressés à prendre connaissance de ces interventions, ces dernières seront bientôt disponibles sur le site Internet de la Coordination des villes de Suisse romande.

Ensuite, le Président fait part des courriers ci-après :

- Des EPI (Établissements publics pour l'intégration) invitant à participer au grand goûter qui aura lieu le samedi 29 avril, de 14h00 à 17h00, autour du Carrousel des Fables, au Conservatoire et Jardin botaniques de Genève, dont c'est au demeurant le bicentenaire.
- De l'association «Les Amis de l'Orgue de Cinéma du Collège Claparède», daté 20 mars 2017, annonçant la tenue, jusqu'au 8 avril, d'une série d'événements autour de son orgue de cinéma.
- De la société fiduciaire West Park, daté 5 avril 2017, suite à son audition à la commission Territoire du 8 mars concernant le projet de PLQ « Rigaud-Montagne ». Le Président donne lecture de cette lettre, laquelle figure en annexe au présent procès-verbal.

« Mesdames, Messieurs,

Nous faisons suite à la séance de présentation du 08.03.2017 devant la Commission du Territoire au cours de laquelle nous avons eu l'occasion de présenter le projet de PLQ RIGAUD MONTAGNE.

L'élaboration de ce plan de quartier s'est largement faite sur la base d'un dialogue constructif et d'échanges entre votre Commune, l'Etat et nous-mêmes, au cours desquels nous nous sommes efforcés de mettre en œuvre les souhaits exprimés par vos instances Communales.

C'est dans la continuité de ce dialogue et de cette coopération que nous accueillons favorablement le souhait qui nous a été exprimé de tenir compte, lors de l'attribution des logements, des besoins des résidents et habitants de la Commune et de leurs proches. Nous nous efforcerons d'y donner suite dans le même esprit de coopération et d'échange qui a prévalu tout au long de la phase d'études du PLQ et que nous entendons poursuivre pour la suite de ce projet.

Nous vous remercions pour votre attention et vous prions de croire Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments distingués. »

3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

M. Le Guern souligne que la commission Territoire a énormément de travail. Lors de sa dernière séance, il avait été convenu de constituer une sous-commission avec pour mission de préparer une première prise de position du Conseil municipal concernant le Plan directeur cantonal. Il avait été décidé que cette sous-commission serait composée de 5 personnes (2 PLR, 2 Verts, 1 Alternative). Le représentant de l'Alternative et les deux Verts ont été désignés lors de cette séance et le groupe PLR devait fournir ce soir les noms de ces deux personnes. Or, M. Le Guern vient d'apprendre que le groupe PLR ne veut pas deux représentants mais trois. Cela signifie que l'on se trouve dans une impasse quant à la constitution de cette sous-commission sachant que ce sujet doit être traité rapidement compte tenu du délai. Si les décisions qui sont prises en commission sont remises en cause par la suite, on n'arrivera jamais à rien.

En ce qui concerne la commission Biodiversité et espaces publics, Mme Wyss signale qu'elle a reçu en séance du 28 mars un habitant de la commune, riverain du futur Léman Express, qui se montre inquiet des futures nuisances sonores liées au passage de trains toutes les dix minutes. Le tube projeté auparavant n'existe plus dans les plans et la mise en service aura lieu dans deux ans. La Commission va se pencher sur le problème en essayant d'intervenir auprès du Conseil d'Etat. Mme Wyss laissera M. Karr s'exprimer sur ce point. Ensuite, la Commission a dressé un état des lieux concernant le projet « Sentier nature ». Un cahier des charges est en préparation pour l'offre à venir mais plusieurs questions se posent encore. Le groupe de travail va se réunir prochainement.

M. Stroun, pour la commission Petite enfance et Jeunesse, informe que cette dernière s'est réunie à deux reprises. En février, elle a choisi le thème pour les promotions, « La forêt enchantée » parmi d'autres propositions dont « Animaux en voie de disparition », « La gourmandise ». Ensuite, la Commission a discuté des thèmes à traiter d'ici à la fin de l'année. Ont été retenus la ludothèque, les ateliers scientifiques à la Maison de la créativité, un projet de jardin potager dans les écoles et le coût des inscriptions dans les IPE. Tous ces sujets seront repris lors des prochaines séances de commission. Lors de sa séance de mars, une présentation du bilan d'activités et des perspectives de développement à 3 et 5 ans a été faite par Mmes Isabelle Goutorbe et Anne Déruaz-Lombard, respectivement directrice et Présidente de la ludothèque de Chêne-Bougeries. De la discussion sont sortis un certain nombre de points qui vont être repris lors de prochaines séances, à savoir le nombre et les compétences du personnel nécessaire, la collaboration de la ludothèque avec diverses institutions, telles que les crèches, les écoles, les besoins des familles domiciliées à Chêne-Bougeries, etc.

Concernant la commission Sociale, Mme Sobanek informe que la dernière séance a été consacrée au bilan de la journée dite des associations. Elle regrette toujours qu'une inégalité perdure dans le traitement des commissions, les uns peuvent travailler avec la personne de la commune qui s'occupe du dicastère concerné, les autres, en l'occurrence les membres de la commission Sociale, n'ont pas le bonheur de pouvoir avoir ce contact direct pour traiter des problèmes sociaux de la commune. La Commission a planifié ses prochaines séances. Ainsi, elle recevra prochainement l'OASI (Observatoire de l'aide sociale et de l'insertion) et espère que des propositions pourront être faites par la suite parce que Mme Sobanek a l'impression de travailler en vase clos. La Commission a aussi réfléchi sur une proposition de Mme Garcia Bedetti que Mme Sobanek estime bonne, à savoir comment intégrer dans divers événements communaux des personnes logeant dans le village Eureka.

4. Communications du Conseil administratif

Le Président donne la parole à Mme Garcia Bedetti, maire.

PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

Suite à divers contacts entre le futur exploitant de l'EVE et le Bureau d'architecture Bonhôte Zapata, les travaux de réaménagement des surfaces dévolues à la crèche située en rez-de-chaussée de deux immeubles en construction par la Codha dans le secteur Jean-Jacques Rigaud et pour lesquels votre Conseil avait voté un crédit d'investissement d'un montant de CHF 210'000.- TTC lors de la séance du 10 mars 2016, avancement résolu.

Ainsi et après examen des plans par le SASAJ, la capacité d'accueil de cette future institution est finalement fixée à 36 places.

A teneur de ce qui précède, les membres de la commission Petite enfance et Jeunesse seront saisis lors de leur prochaine séance prévue le 12 courant, d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 191'000.- TTC destiné à acquérir le mobilier et les équipements nécessaires au bon fonctionnement de la crèche, dont l'ouverture est prévue au tout début de l'année prochaine.

AFFAIRES SOCIALES

Concernant plus particulièrement nos aînés, une séance d'information aura lieu le mardi 23 mai à 10h00 à la salle communale Jean-Jacques Gautier concernant la prévention des vols en tous genres ainsi que le prochain plan canicule développé en partenariat avec le canton.

Sachez encore que le Conseil administratif a préavisé favorablement 8 dossiers de naturalisations concernant au total 12 personnes durant le mois de mars.

DIVERS

Notre Conseil a décidé, lors de sa séance du 29 mars, de ne pas exercer le droit de préemption communal dans le cadre de la vente par M. François Torre et Mme Delphine Bottge, née Torre, à la société Sogeprim SA de l'immeuble n° 1301 du cadastre communal situé dans le secteur Jules-Cougnard.

MOBILITE

Séance d'information à la Gradelle

La séance d'information publique relative à l'avenir des transports publics dans le secteur de la Gradelle, en relation avec le développement du quartier, l'augmentation des habitants et l'implémentation de l'Ecole de Commerce sera déplacée probablement au 6 juin, afin de pouvoir nous assurer que les représentants des TPG seront également présents pour l'occasion. Je vous confirmerai ceci lors du prochain Conseil municipal en mai.

Sécurité des cyclistes, route du Vallon

Mandat d'étude a été confié aux bureaux Urbaplan et iDTech, en vue d'aménagements en faveur de la mobilité douce sur la route du Vallon, ceci dans la continuité de notre démarche

participative en cours dans le secteur de Conches et du Plateau de l'Ermitage, ceci pour un montant de CHF 18'360.

J'ai par ailleurs interpellé le chef de la brigade Routière et prévention, le Major Patrick Puhl, quant aux excès de vitesse sur ce tronçon, fréquenté par de nombreux cyclistes, en sollicitant des contrôles de vitesse fréquents, voire si possible la pose d'un radar fixe.

Chemin Pré-du-Couvent

La cession du chemin Pré-du-Couvent au domaine communal devrait avoir lieu prochainement.

Dans ce contexte, mandat d'étude a été confié au bureau Urbaplan en vue d'y réaliser une zone de rencontres, ceci pour un montant de CHF 23'760.-.

En effet, le développement d'une telle zone prévue par le PLQ constitue une opportunité de valoriser ce nouveau quartier intergénérationnel, tout en garantissant la sécurité des jeunes qui se rendent au Cycle d'orientation et en favorisant la mobilité douce et les rencontres intergénérationnelles, ceci d'autant plus que le chemin du Pré-du-Couvent constituera une liaison directe à la future Voie verte CEVA et qu'à ce titre, le nombre de piétons et cyclistes, empruntant ce dernier, augmentera sensiblement.

JEUNESSE

Réouverture de la salle de gym le jeudi soir pour les jeunes de « 2 Chêne&Co »

Après avoir résilié la Convention d'utilisation de la salle de gymnastique de l'école de Chêne-Bougeries, qui nous liait à l'association « Graveside Family », en mars de cette année, j'ai le plaisir de vous annoncer sa réouverture, sous les auspices des Travailleurs sociaux hors murs qui se chargeront de l'encadrement des jeunes.

Ainsi, dès 18h15 et jusqu'à 19h30, les TSHM animeront du sport en salle de type collectif et de 19h30 à 21h00, divers moniteurs impartiront aux participants des cours de workout, de boxe ou de danse.

Avec les beaux jours, nos TSHM proposeront également du sport, à l'air libre, avec l'organisation de tournois dans le terrain multisports situé dans le préau de l'école.

Cette offre de sport pour tous complète judicieusement le travail effectué par les pairs, dans le cadre des actions « Lâche pas ton pote » et contribué à promouvoir la santé de nos jeunes.

CULTURE

Les événements à venir

Pour celles et ceux qui n'auraient pas encore pris leurs billets, n'oubliez pas le récital chant et piano « **Paysages Intérieurs** » **ce dimanche 9 avril à 17h00 à la salle communale Jean-Jacques Gautier**. Voyage à travers la mélodie, le Lied et l'opéra, proposé par une soprano de Chêne-Bougeries, **Aurélie Jaeckle**, accompagnée de **Julien Painot** au piano ; le décor de l'artiste peintre **Martine Cherix** faisant, au demeurant, partie intégrante du projet.

Puis, nous vous attendons nombreux **le mardi 11 avril 2017 à 18h30 à la salle communale Jean-Jacques Gautier** pour la traditionnelle remise du **Mérite Chênois**. Le méritant 2017 est le **Professeur Jacques Berchtold**, homme de lettres reconnu, pour son engagement en faveur de la culture, et son amour de la langue et de la littérature française, ceci tant au niveau local

qu'international. Directeur de la *Fondation Martin Bodmer* depuis 2014, et résident de notre commune, ce sera un honneur pour nous, autorités communales, de pouvoir lui décerner cette distinction. La cérémonie accueillera également les personnes nouvellement naturalisées durant l'année 2016, et sera suivie d'un cocktail dînatoire.

Donnant suite aux observations attentives que Mme Anne Déruaz-Lombard nous a transmises concernant l'état déplorable de la dentition de la sculpture « La Bête et la Belle », située dans le parc Sismondi, contact a été pris avec l'artiste Jean Fontaine, afin de rendre tout son mordant à cette créature.

Le Président donne la parole à M. Karr, Conseiller administratif.

BIODIVERSITE ET ESPACES PUBLICS

Concernant ce point de mes communications, je commencerai par un mea culpa.

En effet, je vous avais indiqué, lors d'une précédente séance de votre Conseil que les mesures antivibratoires conduites par la direction de projet CEVA en lien avec la problématique de la propagation des bruits solidiens feraient l'objet d'une enquête publique.

À cet égard, j'ai appris, lors de la dernière séance CEVA Trois-Chêne du 27 mars, que tel ne sera pas le cas. Cela étant, un modèle de conductivité des sols a été développé, suite à l'expertise acquise en la matière par les CFF dans la région de Concise dans le canton de Neuchâtel.

Pour le surplus, des simulations induites par le passage d'un camion-vibreux dans la tranchée couverte, ont conduit à des mesurages en surfaces, lesquels ont permis de déterminer que 4 bâtiments, situés sur le territoire communal, sont en dépassement des valeurs limites devront donc faire l'objet de mesures particulières. Cela veut aussi dire que les autres bâtiments sont situés dans un périmètre jugé conforme aux normes.

Sur la base d'un cahier des charges minimal, la direction de projet CEVA devrait prendre prochainement des dispositions supplémentaires, économiquement proportionnées, afin d'y remédier.

Les propriétaires concernés en seront informés et ces derniers pourront, s'ils le souhaitent, former recours auprès de l'OFT, du TAF puis éventuellement du TF.

Dans le même domaine toujours, les membres de la commission Biodiversité et Espaces publics, ont auditionné, lors de leur séance du 28 mars, un communier considérant notamment que le pont enjambant la rivière Seymaz posera un problème acoustique et de nuisances lumineuses, ceci en lien avec le souffle induit par le futur passage des trains. Nous avons deux ans pour nous adresser au Conseil d'Etat pour qu'il trouve une solution.

TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET COMMUNICATION

Suite à une rencontre que j'ai eu le 13 mars avec la société Vocables, sachez que divers changements de couleurs, souhaités par mes collègues du Conseil administratif, à savoir moins de vert, ainsi que d'autres changements graphiques et typographiques, seront apportés dans le cadre du projet de refonte de notre site Internet communal.

FEU ET PC

J'ai eu le plaisir de participer le 21 mars à la séance de l'ORPC Seymaz au cours de laquelle les comptes 2016 du Groupement ont été formellement adoptés.

À cet égard, sachez que le mandat de révision de ces comptes, confiés depuis de nombreuses années à la SFG SA a pris fin et qu'il sera procédé à un appel d'offres. Par ailleurs, le budget de fonctionnement 2018 du Groupement devrait pouvoir être présenté à la mi-septembre.

TERRITOIRE ET VILLAGE DE CHENE-BOUGERIES

Concernant en premier lieu les domaines du Territoire et du village, et en marge des deux points figurant à l'ordre du jour de votre Conseil ce soir, sachez que plusieurs rencontres ont eu lieu récemment avec MM. Eric Rossiaud et Guillaume Käser, Président et vice-Président de la Codha, ainsi qu'avec le Comptoir Immobilier Genève et la famille Favrat, propriétaire de la parcelle 1150 du cadastre communal, concernant tant le devenir de cette dernière que la problématique de l'aménagement des futurs espaces publics situés dans l'îlot du village.

Concernant celui-ci, et plus particulièrement l'ancienne maison de paroisse située au N° 2 du chemin De-La-Montagne, une première tranche des travaux de rafraîchissement votée par votre Conseil a été adjugée pour un montant de CHF 95'000.- environ.

Par ailleurs, suite à la présentation par M. Jérôme Urfer, représentant de la société Urbaplan, mandataire de la commune dans le cadre de ce dossier, des évolutions du Plan cantonal Genève 2030 lors de la séance de la commission Territoire de ce lundi 3 avril, votre Conseil devrait être amené à émettre un préavis y afférent lors de la séance ordinaire prévue au mois de juin, ceci dans le cadre de l'enquête publique qui aura été ouverte.

M. Karr montre la plaque de l'autorisation de construire délivrée par le Département pour les bâtiments 25 et 27 du Village. A cet égard, il n'en tire aucune gloire personnelle et aimerait avant tout rendre hommage aux Conseils administratifs, en particulier celui de la législature 2007-2011, qui a eu le courage de questionner le bien-fondé de la démolition complète du village et de son élargissement en se demandant si, après toutes ces années durant lesquelles il ne s'est rien passé, il ne fallait pas reconsidérer la chose et trouver une solution hybride entre des démolitions et des conservations et reconstructions. Il songe notamment au Conseiller administratif Walpen qui a lancé un mandat d'études parallèles et au Conseiller administratif Bidermann qui a eu le courage d'être solidaire du jury, qui à l'unanimité, avait choisi l'option qui est en cours de mise en œuvre aujourd'hui. Il s'agit donc d'une réalisation collective qui va se poursuivre puisque nous attendons très prochainement une deuxième autorisation de construire pour les bâtiments situés à hauteur des N^{os} 21-23 et le processus relatif au chantier B qui inclura désormais le bâtiment situé au 2 chemin De-La-Montagne a été initié.

Le Président donne la parole à M. Locher, Conseiller administratif.

M. Locher salue en préambule le nombreux public auquel il souhaite la bienvenue.

BATIMENTS ET TRAVAUX

Une présentation des résultats de l'étude relative au projet de réaménagement du « quadrilatère » de la mairie aura lieu lors de la prochaine séance de la commission des

Bâtiments et Travaux, prévue le 8 mai prochain, ceci en présence de nos mandataires MM. Marc Honnegger, architecte et Marc Junod, architecte paysagiste du bureau La Touche verte.

Par ailleurs, sur demande de Mme Desjacques-Privato, directrice de notre établissement scolaire, nos collaborateurs des services communaux extérieurs ont initié mardi 28 mars divers travaux de peinture au sol et de reprise de treillis dans le préau de l'école primaire de Chêne-Bougeries où une nouvelle cabane sera au demeurant posée.

Donnant suite aux interventions de plusieurs d'entre vous lors de la dernière séance du Conseil municipal, des contacts ont été pris avec les régies en charge de la gestion de certains immeubles situés au chemin du Pont-de-Ville afin d'examiner dans quelle mesure et à quelles conditions des travaux de reprise du cheminement en terre situé aux abords de la Seymaz, pourraient être entrepris.

Pour ce qui concerne plus directement la commune, des travaux auront prochainement lieu afin de modifier le seuil du trottoir situé à hauteur des N^{os} 39-41 de la rue de Chêne-Bougeries et donnant sur une passerelle en bois longeant cet immeuble du côté de la Seymaz. Un éclairage avec détecteur de présence sera également posé.

SPORTS

La convention entre les trois communes chénoises et Curling Tivoli société coopérative concernant le versement à cette dernière d'une subvention d'un montant de CHF 200'000.-, reçue du Fonds Intercommunal, a pu être formellement signée avant-hier soir.

A cette occasion, l'acte de constitution d'une cédula hypothécaire d'un même montant par le Curling Tivoli en faveur de nos trois communes, a également été signé.

RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil administratif s'est d'ores et déjà déterminé sur le choix de l'apprenti qu'il souhaite engager pour la prochaine rentrée scolaire au sein de notre service des Parcs et promenades et une décision devrait être prise le 26 courant concernant le choix de notre futur(e) apprenti(e) de commerce.

5. Présentation des comptes 2016

Le Président passe la parole à M. Locher, Conseiller administratif.

M. Locher rappelle que c'est la sixième fois qu'il fait une présentation des comptes communaux au sein de cette assemblée, la cinquième fois qu'il présente des comptes issus d'un budget qu'il a soutenu devant le Conseil municipal. Il a le plaisir de commenter ces comptes qui, présentent un total de revenus de CHF 37'308'650 et un total de charges de CHF 36'374'525, engendrant en conséquence un résultat d'exercice positif à hauteur de CHF 934'124. Cela veut dire que le cumul des excédents sur les divers comptes issus des budgets qu'il a présentés s'élève actuellement à plus de CHF 5 millions pour ces cinq dernières années.

En ce qui concerne la comparaison des charges entre celles inscrites au budget et celles apparaissant dans les comptes, il convient de mettre en exergue leur bonne maîtrise.

La comparaison des charges et des revenus, permet de constater une certaine stabilité en la matière. Bon nombre d'incertitudes entourent encore les recettes liées à la fiscalité, bien des données ne pouvant être déterminées qu'à posteriori.

Concernant cette même fiscalité, les principales recettes continuent de provenir très majoritairement des personnes physiques (PP), les recettes liées aux personnes morales (PM) présentant au demeurant d'importantes variations au fil des années. À noter encore qu'en l'absence de dette, la commune ne perçoit plus rien du Fonds de péréquation intercommunal, ce qui représente une diminution d'environ CHF 1 million des recettes.

La valeur du centime pour les PP varie grandement en raison notamment de la complexité de certaines taxations. Cependant, en lissant la courbe, à la lumière des correctifs liés aux taxations des années précédentes, on constate que cette dernière est légèrement croissante. Au niveau des PM, la même complexité de certaines taxations est encore plus importante.

Entre 2011 et 2016, le reliquat évolue avec un taux de couverture de 75%. Au 31 décembre 2016, il se montait à CHF 8'256'792 avec une provision s'élevant à CHF 13'692'594. Il se situe donc en légère diminution.

Les investissements bruts réalisés en 2016 se montent à CHF 12'362'011.20 et correspondent principalement à des ouvrages de génie civil (54%) ainsi que des terrains bâtis (45%), les autres investissements étant plus marginaux.

Les amortissements du patrimoine administratif restent en moyenne relativement stables.

Par rapport aux comptes 2016 et au budget 2017, on constate une progression de l'estimation des charges, laquelle va de pair avec le développement de la commune.

Concernant le processus d'adoption de ces comptes par le Conseil municipal, la commission des Finances va se réunir le 27 avril, séance qui sera précédée de la réception des commissaires qui souhaiteraient avoir accès à différentes pièces comptables. Une convocation ad hoc sera adressée en temps utiles ; puis le Conseil municipal sera amené à voter ces comptes 2016, lors de sa prochaine séance ordinaire du 11 mai 2017.

Le support de présentation figure en annexe au présent procès-verbal.

Arrivée de M. Ulmann à 21h06.

6. Propositions du Conseil administratif :

6.1 Projet de modification des limites de zones (MZ) N° 29'851-511 : préavis.

Le Président passe la parole à M. Karr pour présenter le sujet.

M. Karr pense que toutes et tous, dans cette enceinte, connaissent le projet de modification des limites de zones proposé ce soir. La seule victoire – si l'on peut parler de victoire à la Pyrrhus dans cette histoire – est le fait que ce projet de modification du régime des zones est présenté simultanément au PLQ, c'est-à-dire que pour une fois, il n'y a pas lieu de donner en

quelque sorte un chèque en blanc, le projet qui nécessitait cette modification du régime des zones étant connu. Pour le reste, M. Karr intervient par rapport aux deux projets. Les fidèles lecteurs de la Tribune de Genève se souviendront que ce quotidien comportait, dans les années 50/60, une rubrique un brin nostalgique, souvent assumée par Jean-Jacques Mayor ou Edmond Barde et intitulée « Encore un domaine qui s'en va ! ». Devant la marche du progrès, certains historiens faisaient avec résignation un travail de nécrologue. Il était évident qu'avec une Genève de 800'000 habitants, on aurait besoin tant et plus de faire disparaître des domaines ! Aujourd'hui, rien n'est moins sûr. La parcelle dont il est question ce soir a une valeur symbolique très forte pour la commune puisque c'est la dernière à vocation maraîchère connue. La décision qui incombe au Conseil municipal de préavisier ce projet de modification du régime de zones et le projet de PLQ qui l'accompagne est quand même empreinte d'une certaine gravité. Ce n'est donc pas une affaire tout à fait comme les autres, bien qu'on ait traité dans cette enceinte au cours des dernières années comprenant plus de 1'600 logements. Cette affaire a donc un caractère particulier en raison de la réserve qui lui est imposée en tant que membre du Conseil administratif. M. Karr n'en dira pas plus, mais il invite les membres du Conseil municipal à préavisier ce dossier en pleine conscience.

Le Président passe la parole à M. Le Guern, Président de la commission Territoire.

M. Le Guern indique que la commission Territoire a examiné à deux reprises le projet de modification des limites de zones et le PLQ relatifs au projet dit « Rigaud-Montagne », à la suite de l'enquête publique y afférente. Il est à noter que le nombre de remarques émises par des riverains et des habitants de la commune a été relativement important puisque 65 personnes se sont manifestées par des prises de position, soit individuelles, soit collectives. Lors de la séance du 3 mars 2017, la commission a reçu les représentants de l'Office de l'urbanisme, qui ont présenté les réponses apportées lors de l'enquête publique, ainsi que les représentants du promoteur et de son cabinet d'architectes. Lors de la séance du 27 mars, les membres de la commission se sont rendus sur site et ont pu constater *de visu* le caractère exceptionnel de la parcelle. Puis, ils ont reçu une délégation des riverains qui leur ont fait part de leurs réserves quant aux conséquences d'une densification excessive de leur quartier, en particulier, en ce qui concerne la circulation sur la route J.-J. Rigaud. Les personnes auditionnées ont exprimé leur souhait de voir le Conseil municipal jouer un rôle proactif dans la conservation de cette parcelle. Donc, forts de tous ces avis recueillis au cours de ces deux séances, les commissaires ont discuté du projet. Une partie d'entre eux a émis le souhait que cette parcelle reste un poumon vert pour la commune et ils ont évoqué la possibilité de modifier la zone concernée en zone agricole de manière à rendre constructible une surface équivalente dans un autre endroit du canton. Une autre partie des commissaires a considéré que le passage en zone 4A était un moindre mal et qu'il fallait l'accepter. Au final, le préavis relatif à la modification des limites de zones a été adopté par 5 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion

Mme Sobanek trouve qu'il est toujours douloureux de voir une zone de verdure disparaître au profit d'un terrain plus bâti, mais force est de constater que le canton de Genève connaît un très grave problème de logement. Mme Sobanek veut bien qu'au niveau des bureaux et des logements de luxe, il y ait une certaine détente, mais pour des personnes de revenus modestes, la classe moyenne, il existe de gros problèmes. Mme Sobanek se souvient d'avoir aidé des gens qui ont habité plus de deux ans à quatre dans des studios, à trouver des logements. Elle ne parle pas des familles qui habitent à quatre dans des 3 pièces, situation extrêmement

courante. Il y a donc malheureusement une certaine urgence à construire des logements. Dans le cadre de cette modification de limites de zones, Mme Sobanek aurait bien aimé voir se réaliser un projet plus pédagogique, plus proche de la nature. Mais, quand on examine ce dernier de plus près, on constate qu'une densité de 1 n'est pas excessive. On a pu observer dans d'autres endroits de la commune, suite à un échange de droits à bâtir, des densités beaucoup plus fortes. Bien que Mme Sobanek ne fasse pas partie de la commission Territoire, les membres de son groupe sont arrivés au constat que même si cela faisait un peu mal de se séparer de ce coin de verdure, L'Alternative allait soutenir ce projet de construction compte tenu de la situation du logement. Par contre, ils ont d'énormes hésitations concernant le trafic. Mme Sobanek a l'impression que la route de J.-J Rigaud est un fourre-tout. Des Communaux d'Ambilly, on va emprunter la route de J.-J Rigaud, on va faire circuler un grand bus, un trolley ou quoi encore ! Or, on ne va pas pouvoir agrandir cette route et il n'y a toujours pas de piste cyclable convenable. D'ailleurs, ce n'est pas non plus le cas sur le chemin De-La-Montagne, ce que Mme Sobanek regrette. Elle se demande alors quel cheminement les cyclistes, qui ne se rendent pas en ville mais dans les autres directions, vont emprunter. Donc, le groupe Socialiste va voter avec la douleur au cœur, en faveur de ce projet et de ce déclassé de zone. Mme Sobanek rappelle que selon le plan cantonal 2030, une bonne partie du territoire communal, si les propriétaires vendent leurs parcelles, se situera en zone de développement. Personnellement, Mme Sobanek regrette énormément que la commune n'ait pas acheté cette parcelle. Les finances de la commune sont brillantes. Chêne-Bougeries est l'une des communes les plus riches du canton. Si son argent n'est pas utilisé pour acheter les dernières parcelles disponibles, pour avoir un contrôle sur l'habitat, le logement et les aménagements qui l'accompagnent, c'est extrêmement dommage à son sens. Le groupe Socialiste va néanmoins soutenir ce projet.

Mme Sommer aimerait d'abord rassurer Mme Sobanek, parce que l'agrandissement de l'axe Rigaud-Gradelle est prévu depuis longtemps et que cela va se faire. Elle aimerait dire aussi qu'elle a travaillé à la Praille dans les années 2000, qu'elle devait partir le matin très tôt pour arriver à l'heure alors que sur l'axe J.-J. Rigaud - Gradelle, on est toujours mieux servi qu'avec le tram 12. Il y a certes d'autres contraintes mais on trouve quand même des places assises. Il est toujours difficile pour Mme Sommer, qui défend traditionnellement le logement, d'habiter dans une commune où, de longue tradition, la politique a consisté à sauvegarder la zone villas. Elle a aussi pu constater que bon nombre de membres de son groupe politique font partie de l'association Pic Vert, dont elle ne partage au demeurant pas toutes les idées. Mme Sommer fait ensuite référence aux idées directrices de 1988 en matière d'aménagement, un document fort intéressant comportant la volonté de créer un cœur dans la commune ; mais depuis 1988, la vie de tout un chacun a changé. On l'a qualifiée, dans la commission Territoire, de maladroite, parce qu'elle parlait de la volonté populaire et qu'on devrait plutôt dire la volonté libérale. Or, une planification existe depuis les années 80 dans le domaine du territoire. Le plan directeur cantonal 2030 est bien là et on va même le réadapter. Pourquoi ? Parce qu'en 2013, a eu lieu une votation sur la modification de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). C'est peut-être maladroit et surtout peu électoraliste de le dire, à savoir que le peuple suisse a accepté cette modification à 62.9%, Genève, à 57.2% et Chêne-Bougeries, à une courte majorité alors que Conches a dit non. On comprend pourquoi d'ailleurs. Postérieurement, en 2014, suite à cette modification de la zone d'assolement, l'utilisation rationnelle du sol a été adoptée par le peuple genevois à 59.7%. C'est sur cette base que le plan directeur a été établi en respectant ce qui figure dans les lois. Mme Sommer ne va pas revenir sur l'augmentation de la population. Elle se base sur ce qui se fait ici, sur ce qui est admis par tous les partis politiques, ce qui est admis en Suisse et que l'on observe partout, à la lecture des statistiques. Il existe certainement d'autres interprétations, mais les adhérents de

l'association Pic Vert sont quand même un peu minoritaires et ils devraient se faire entendre à beaucoup plus haut niveau. Chacun a son vécu, Mme Sommer a le sien, mais elle rappelle quand même que depuis qu'elle est au Conseil municipal et encore bien avant, le canton de Genève est celui qui a le moins d'appartements vacants. Il y a eu beaucoup de tentations de contrecarrer la législation en vigueur mais cela n'a jamais réussi. On sait aussi que plus on attend, plus on densifie. Ceux qui ont écouté la radio ce jour auront entendu M. Hodgers, Conseiller d'Etat en charge du DALE, parler de zones de densification, avec deux tiers de LUP et un tiers de logements en loyer libre. Pour le PLR cantonal, ce n'est pas réalisable financièrement. Mme Sommer fait ensuite remarquer que les gens veulent aujourd'hui bouger. Les familles s'agrandissent et elles ont besoin de plus d'espace. Celles qui ne trouvent pas de logement dans leur quartier de Chêne-Bougeries s'en vont. Les couples divorcent. S'ils veulent avoir la garde des enfants, les deux parents doivent avoir suffisamment de place disponible pour les accueillir. Tout cela fait qu'on a besoin de logements. La commune de Chêne-Bougeries est préservée sur la Rive Gauche car contrairement à ce qui se passe ailleurs, par exemple au Mervelet, il n'y a pas d'expropriations. Les densifications ont lieu dans les secteurs où les gens vendent...

Le Président demande à Mme Sommer d'aller à l'essentiel.

Mme Sommer poursuit en disant qu'elle ne sait pas comment on peut refuser un projet qui correspond à l'intérêt public, comme cela est compris par la population genevoise.

Il paraît dangereux à M. Messerli de dire que finalement, il n'y a pas d'autre solution. Cette manière de voir les choses empêche toute créativité et de trouver éventuellement d'autres solutions. M. Messerli ne fait pas partie de la commission Territoire. Il a donc commencé par examiner les plans. Ensuite, il a éprouvé le besoin de se rendre sur place pour se faire vraiment une idée. En voyant les divers arbres fruitiers, en observant toute cette zone de culture et en imaginant onze immeubles construits sur cette parcelle, il a ressenti un sérieux malaise, entre tristesse et colère. M. Messerli a eu l'occasion de voir, dans l'ancien pénitencier de Sion, une exposition fort intéressante qui aurait dû être un passage obligé pour le Conseil administratif de Chêne-Bougeries, intitulée : *Objectifs Terre : Vivre l'Anthropocène*. Ce terme un peu bizarre indique en fait le nom d'une période géologique parce qu'on se rend compte que l'on change actuellement de période. Les scientifiques, en particulier lors du congrès mondial de géologie, ont décidé qu'il fallait un nouveau nom pour la période géologique actuelle, en raison de l'effet de l'activité humaine sur l'environnement. À ce jour, on se situait dans l'Holocène qui a commencé il y a dix millions d'années. La date pour commencer la nouvelle période appelée l'Anthropocène, qui a été finalement retenue, est 1950, à cause notamment de la bombe atomique lancée en 1945 et surtout de l'augmentation très importante de plusieurs situations graves dans l'environnement au niveau de la couche d'ozone, de la biodiversité, des océans, de l'air, etc. C'est pour cela qu'au début de son intervention, M. Messerli a dit que c'était dangereux, quand on est convaincu qu'il n'y a plus qu'une solution. En conservant une parcelle telle que celle qui fait l'objet du préavis, la commune de Chêne-Bougeries participe, à son échelle, à la conservation de l'environnement.

M. Gross voulait revenir sur le débat communal parce que jusqu'à présent, on a parlé des besoins prépondérants du canton. Il rappelle que si d'aucuns veulent être députés au Grand Conseil, les élections ont lieu l'année prochaine. Pour l'instant, ils sont élus par leurs voisins dont certains sont présents et qu'il remercie d'avoir fait le déplacement. Malheureusement, il craint que cela ne soit pas pour grand-chose mais chacun en portera la responsabilité en âme et conscience. Ce soir, M. Gross rappelle que le Conseil municipal doit

se prononcer sur le visage que chacun a envie de voir pour la commune, dans cinq, dix, quinze ou vingt ans. M. Gross s'est promené, il y a quelques semaines, autour de la Gradelle. Avec un peu de nostalgie, il a passé devant le cycle d'orientation et, effectivement, il n'a plus rien reconnu. Il y a des immeubles plus ou moins beaux tout autour. Mais finalement, est-ce que c'est la vie dont on rêve pour soi et pour ses enfants ? Est-ce qu'on a encore envie d'habiter là ? Personnellement, M. Gross n'en a guère envie et il comprendrait que les habitants qui vivent maintenant du côté du Belvédère n'aient pas envie de voir surgir cette même densification. Actuellement, la commune de Chêne-Bougeries a fait sa part en ce qui concerne le logement et elle va se retrouver bientôt avec des poulaillers – M. Gross s'excuse de l'expression – mais finalement, on entasse les gens et il n'y a plus de lieu pour respirer. Il n'y a plus d'endroit où l'on peut se retrouver, discuter ou simplement prendre l'air, mettre les pieds dans la terre, aller jardiner, etc. Ce sont des espaces qui manquent et ce soir, c'est peut-être la dernière fois que l'occasion se présente de proposer une autre vision que du béton et des appartements soi-disant pour les enfants des communiens. M. Gross invite aussi à ne pas jouer le jeu des promoteurs du Grand Conseil, mais plutôt à imaginer l'espace idéal, avec peut-être une ferme, un endroit pour se retrouver, pour développer des projets communautaires. Tout cela reste ouvert, la parcelle n'est pas vendue. Il est encore possible d'en reparler au point 7 de l'ordre du jour en examinant la proposition de motion du groupe l'Alternative. Il n'est pas trop tard, on peut encore rêver. M. Gross se battra pour qu'il reste un dernier poumon vert dans le quartier, qu'on puisse encore avoir un lieu pour passer du temps ensemble, en toute convivialité, en sachant qu'à force de mettre le maximum de personnes sur un petit espace, on observe une augmentation des délits et des incivilités. C'est certes positif au niveau des bilans communaux d'avoir des armées d'APM pour assurer la sécurité sur ces emplacements alors qu'il suffirait d'avoir simplement un peu plus d'espace pour apprendre à connaître son voisin et à se ressourcer dans la nature.

Mme Sobanek voulait rectifier quelque chose. Elle n'est pas obligatoirement une adepte de l'agrandissement du secteur J.-J. Rigaud car elle ne voit pas où l'on va faire circuler toutes les voitures. Pour elle, il faudrait urgemment intervenir pour que ce flot de voitures s'arrête, que les gens puissent habiter, pas obligatoirement en France voisine, mais dans le canton, qui est malheureusement très petit. Mme Sobanek voulait aussi spécifier que le taux de vacance, à l'heure actuelle, est de 0.48 à Genève et qu'il y a un manque total d'appartements de trois à quatre pièces pour les familles. Elle partage avec M. Gross cette peur de voir surgir trop de béton. Elle ne veut pas non plus de poulaillers et il est de la responsabilité du Conseil municipal, de fournir des espaces de rencontre, d'acquérir des surfaces d'utilité publique pour pouvoir satisfaire les besoins communaux en la matière. Mme Sobanek comprend aussi les soucis des riverains du projet mais relève que les futurs bâtiments ne sont à priori pas des bunkers, mais des habitations de 2 à 4 étages.

M. Stroun se montre d'emblée très en phase avec sa collègue, mais il doit dire, en écoutant les remarques émotionnelles de ses deux collègues verts, qu'il est un peu gêné par le sentiment que l'être humain dérange. La réalité est que des gens habitent dans le canton et que ces derniers ont des enfants qui ont besoin de logements. Bien sûr, on préférerait tous habiter dans une villa, avec un grand terrain, mais le territoire n'est pas si grand. Certes, les membres du Conseil sont les élus d'une commune mais celle-ci fait partie du canton. M. Stroun ne peut souscrire à une vision nombriliste et nationaliste communale. Il estime que la commune fait partie d'un ensemble dans lequel elle doit s'inscrire à l'heure où l'on parle de l'Europe. Cette vision nombriliste communale lui semble dangereuse. Par ailleurs, M Stroun fait remarquer que ce canton est régi par un plan directeur, lequel exprime la volonté de préserver des espaces verts. Un équilibre est donc recherché entre répondre aux demandes de la population

et préserver des espaces verts. M. Le Guern a dit qu'on pourrait préserver cette parcelle et construire ailleurs. Ceci veut quand même dire, qu'il faut construire, mais qu'il faut aussi chercher à créer des espaces dans lesquels les gens vivent bien. Et l'on peut vivre très bien dans des immeubles. M. Stroun ne fait pas partie de la commission Territoire mais ce qu'il a vu est loin du terme utilisé de « poulaillers » qui lui semble inadéquat. Ce sont de petits ensembles, bien pensés, de 2 à 4 étages, qui ne ressemblent en rien à des poulaillers. Certes, la Gradelle n'est plus ce qu'elle était, il y a vingt ans ou trente ans, mais Genève ne ressemble plus non plus à ce qu'elle était en ce temps-là. Le monde bouge, on doit gérer cette évolution en essayant de créer effectivement du bien-vivre ensemble. Mais ce n'est pas en empêchant la construction qu'on crée le bien-vivre ensemble, on chasse simplement ailleurs les problèmes. M. Stroun ne croit pas que ce soit une attitude responsable, politiquement, et cela n'a rien à voir avec les ambitions du Grand Conseil. Il faut avoir la conviction d'une responsabilité au niveau communal, de penser dans un ensemble plus grand et à tous les citoyens de ce canton. D'ailleurs les communiens bougent à l'intérieur du canton. M. Stroun est donc très en faveur du projet.

M. Le Guern regrette d'abord qu'il n'ait pas été possible de débattre de la motion concernant l'acquisition de la parcelle avant de voter sur la modification des limites de zones. Néanmoins, comme l'a dit M. le Conseiller administratif, c'est la dernière parcelle vivrière située en zone 5 sur le territoire de la commune et qui a un caractère exceptionnel. M. Le Guern trouverait ridicule que dans vingt ans, on vienne cultiver des poireaux sur les trottoirs alors qu'on a la possibilité de le faire sur un terrain adéquat, à l'heure actuelle. Il faut avoir une vue à long terme. Effectivement, il y a actuellement un manque de logements mais il est en train de se résorber [*protestation dans la salle, c'est dans le canton de Vaud !*]. M. Le Guern rétorque vigoureusement qu'à Genève, le taux de vacance commence d'évoluer, vu le nombre de construction d'appartements en cours. Le canton sera bientôt dans une situation où on ne saura plus comment faire et comment attribuer les logements vacants. Si M. Le Guern dit aussi qu'on peut échanger des zones d'assolement, c'est parce que le secteur Rigaud est complètement saturé par de nombreux PLQ, l'ensemble des constructions de Rigaud nord, de l'autre côté de la route J.-J. Rigaud, a un aspect épouvantable. On a pu voir, cette semaine encore, que la situation est vraiment épouvantable avec le projet Codha, situé de l'autre côté de la route Jean-Jacques Rigaud. Les immeubles se construisent les uns à côté des autres et un peu plus haut, il y a le Pré-du-Couvent. Mme Sommer dit que l'on va modifier l'axe J.-J. Rigaud. Selon M. Le Guern, à la limite, si on faisait passer le trolley dont on parle, on arriverait à résorber la situation telle qu'elle se présente à l'heure actuelle. Mais lorsque les Communaux d'Ambilly auront été construits et tous les PLQ réalisés, on sera exactement dans la même situation. M. Le Guern pense alors qu'il vaut mieux bien réfléchir, c'est la dernière occasion. Il rappelle que dans les années 60, un conseiller administratif de droite, dans un conseil à majorité libérale, a eu la bonne idée d'acheter la parcelle du parc Stagni pour que la population en bénéficie. M. le Guern pose alors la question : Imaginez aujourd'hui le parc Stagni avec des immeubles, seriez-vous contents, est-ce que vous auriez l'impression que le Conseil administratif de l'époque a bien agi ou non ? C'est exactement ce qu'on reprochera aux autorités actuelles, dans vingt ans, si elles acceptent ce projet. Donc, M. Le Guern est résolument contre cette modification de zone.

Mme Heiniger ne pense pas du tout que ce projet soit dans l'intérêt public. Elle trouve que la partie nord de la commune est déjà très « pressurisée » et cela continue d'évoluer ainsi. Il y a toujours plus de monde et on n'anticipe pas les besoins en espaces verts, mais aussi en équipements publics. Une occasion se présente d'acquérir du terrain pour des équipements publics. Mme Heiniger ne pense pas non plus que c'est une décision émotionnelle, ce serait

au contraire une décision ambitieuse, qui permettrait d'être créatif et innovant. Son groupe est donc contre le changement de zone. L'agriculture en milieu urbain, c'est quelque chose qui est de plus en plus mis en avant comme créant du lien social, c'est aussi un facteur de promotion de la biodiversité. D'ailleurs, Mme Heiniger tient à disposition un petit flyer de l'association des ingénieurs agronomes de Suisse romande, qui organise une rencontre, le vendredi 19 mai, pour discuter des recherches en cours sur l'agriculture urbaine. C'est vraiment une thématique extrêmement actuelle et moderne. Il faut faire autre chose de cette parcelle que de la remplir d'immeubles.

M. Fassbind pense qu'il faut d'abord dire que ce terrain appartient à un privé, que ce dernier a un projet et c'est quelque chose qu'il faut respecter. La commune peut faire des propositions mais à ce stade, elle n'a pas la possibilité de forcer ce propriétaire à avoir d'autres plans pour ce terrain. Ceci étant dit, si l'on veut résoudre les problèmes de trafic, la première logique, c'est d'essayer de limiter les déplacements et dans ce cadre, d'avoir des gens qui habitent le plus près possible de la ville. M. Fassbind invite chacun à se rendre du côté de Douvaine où la crise du logement à Genève est en train de se résorber car on construit à tout va. Cependant, les gens dans le bassin genevois, qui vont habiter entre Sciens et Douvaine, causeraient moins de pollution, moins de problèmes de trafic pour la commune, s'ils habitaient plus près du centre. Ensuite, on parle de projet innovant et de projet lié à la terre, à une ferme modèle. Ce matin même, à la radio, il y avait un reportage consacré à une ferme située du côté de Jussy et gérée par des personnes bénévoles, dans cet esprit innovant. Il semble plus logique à M. Fassbind, que les gens qui habitent la commune, se rendent en ville le soir par des moyens de transport en commun ou en vélo et que le week-end ils recourent à « Mobility » pour se rendre dans des endroits où leurs enfants pourront boire du lait qui sort directement du pis de la vache et toucher une chèvre.

Mme Sommer aimerait préciser qu'elle ne parle pas au nom de la Suisse et des Genevois mais aussi au nom des résidents de Chêne-Bougeries qu'elle connaît et qui cherchent des appartements. Ils doivent souvent partir ailleurs. Mme Sommer comprend bien, pour avoir suivi toute l'histoire de la planification, les ambitions de l'État de Genève. Sentimentalement, elle partage les avis qui viennent d'être exprimés. Elle aimerait vivre dans le calme, voir ses petits-enfants jouer dans la nature, mais chacun doit se rendre compte que l'on parle, au niveau cantonal, de l'équité territoriale alors que la commune de Chêne-Bougeries est privilégiée. Cette dernière peut retarder, par les moyens dont certains groupes ont l'habitude, la mise en œuvre de PLQ mais ils se feront quand même. Seront-ils meilleurs qu'avant? Pas forcément. Ce n'est en tous les cas pas ce que Mme Sommer entend dire des gens qui habitent autour. Elle aimerait être pragmatique. Quel est le moindre mal? Faut-il discuter avec le canton, dans le cadre des compétences de la commune, exprimer des vœux quand il y a encore quelque chose à dire? Ou alors, faut-il retarder les projets et qu'un deuxième train de projets parte encore plus vite et que la commune n'ait alors plus rien à dire? C'est cela la question.

M. Bauduccio aimerait dire que ce n'est qu'un préavis de la commune. Ce n'est pas elle qui décidera si le projet se réalise. La décision appartient au canton. Il entend beaucoup parler des besoins en matière de logements, mais il aimerait rappeler qu'en une législature et demie, 1'400 logements se sont construits sur la commune. Cela représente 30% de logements supplémentaires et le même nombre est prévu jusqu'en 2030. C'est quand même un apport énorme. Si les enfants des communiens n'arrivent pas à trouver de logements dans cette offre qui leur est faite, il faut se poser la question de savoir si cette dernière correspond réellement aux besoins de la population? On veut construire des 7 pièces, des 6 pièces alors qu'il y a peu de 3 pièces. Au-delà du besoin en matière de logements, il y a également le besoin

alimentaire, parce que tout le monde mange. Pour se nourrir, on fait venir des haricots du Kenya et des kiwis du Pérou. M. Bauduccio ne sait pas si c'est vraiment excellent pour la population. C'est sans doute là une réflexion philosophique, mais les besoins sont ce qu'ils sont.

Mme Jotterand pense qu'il y a certainement un besoin de logements, mais elle trouve aussi que la commune fait son devoir étant donné les plans de construction en cours et à venir. Mais cela laisse aussi un espace pour, de temps en temps, repenser cette politique du logement. Mme Jotterand a entendu le mot « mode » dans les discussions, c'est un air qui court ou qu'on relaye avec beaucoup de bonne foi concernant la construction et l'urbanisation tous azimuts dans cette république genevoise. Mme Jotterand croit que l'État est bien plus soucieux des avantages économiques directs de l'urbanisation du secteur immobilier plutôt que de loger les gens et faire des appartements correspondant aux besoins d'une classe moyenne, d'ailleurs de plus en plus atteinte au plan de ses ressources. On observe aussi d'ailleurs un changement de population. Il n'y a pas de fatalité, on peut avoir aussi un esprit critique et essayer de temporiser ces élans qui arrivent en fin de course, ceci en se plaçant face à des choix qui sont peut-être vitaux. Alors, certes, il est important d'avoir son logement, Mme Jotterand en convient, mais peut-être pas à n'importe quel prix. Aujourd'hui, la parcelle dont il est question a en effet, pour différentes raisons énoncées et rappelées, une valeur particulière dans la commune, peut-être affective – ce n'est pas une honte de le dire – mais elle donne aussi l'occasion de faire un pas vers un équilibre entre deux besoins, des besoins vitaux, d'écologie, de respiration et aussi de silence. Dans une séance de commission, on a parlé de lumière, de ne pas être aveuglé en permanence, de besoin d'espace. D'ailleurs, on voit bien, en faisant quelques pas en dehors de la république de Genève, qu'il y a tout près, d'immenses territoires où on peut encore se promener et voire les étoiles. Il existe donc une responsabilité en vue de trouver un équilibre entre ce petit territoire et la respiration dans tous les sens du terme. Aussi, Mme Jotterand invite chacun à repenser cela et à ne pas s'engouffrer trop vite dans la séduction de l'air du temps.

M. Stroun aimerait relever qu'aujourd'hui, c'est un conseiller d'État vert qui parle de densification car il est bien conscient des besoins. Il a entendu parler d'urbanisation tous azimuts et aussi de grands appartements, mais il a cru comprendre qu'il y avait une volonté du Conseil d'État de faire de petits appartements. Ensuite, le problème soulevé par Mme Jotterand est juste, mais il a été relevé par le Conseil d'État et les soucis qui viennent d'être exprimés sont pris en compte. Pour ce qui est de la volonté de garder des espaces verts, cela fait partie du Plan directeur cantonal et cela fera partie du Plan directeur communal. Le problème est le fait que le Conseil municipal n'est pas en train de discuter sur la disparition du dernier espace vert de la commune, il est en train de discuter d'un espace vert qui se trouve au milieu d'une zone déjà construite. Comme l'a rappelé M. Fassbind, ce sont les propriétaires qui souhaitent construire, c'est quand même très différent. Il faut donc trouver un équilibre entre construire et se réserver des espaces verts. Cela fait partie d'ailleurs de toute la politique de ce pays, de ce canton et de cette commune. M. Stroun ne croit pas, de ce qu'il sait des législatures précédentes, que le Conseil municipal voulait que l'on construise ici plutôt que là. Par ailleurs, il n'y a pas eu de PLQ soutenus massivement par le Conseil municipal demandant de construire à tel endroit pour économiser de l'espace vert. Aujourd'hui, M. Stroun se trouve face à un projet qui est bien pensé, qui ne présente justement pas de grands ensembles, de grandes tours comme cela a été fait à la Gradelle. Encore une fois, c'est quelque chose qui répond bien aux différents intérêts.

Mme Armand comprend très bien la position des collègues verts. Elle est allée sur le terrain. C'est une belle parcelle dans laquelle elle a pu découvrir un petit nant au bord duquel il n'est pas possible de se promener car il s'agit d'une parcelle privée. Dans le projet de PLQ, ce dernier sera revitalisé et Mme Armand était contente d'imaginer que les autres habitants pourraient aussi un jour traverser cette parcelle, qui ouvre un cheminement nord-sud qui n'existe pas aujourd'hui, et qui donnera accès à ce nant dont elle ne connaissait même pas l'existence. Par ailleurs, Mme Armand a du mal à éprouver de la tristesse et de la colère à l'idée de voir 280 logements dont du LUP et du HM en quantité raisonnable, avec une densité de 0.9 se construire. Elle est aussi heureuse de savoir qu'il y aura 1'200 mètres carrés de surface dédiés à des activités nouvelles dans ce quartier qui se cantonne aujourd'hui à un petit centre commercial Coop. Enfin, Mme Armand s'étonne dès lors de la position des verts qui lui semble être un revirement. En effet, c'est bien la première fois à son sens qu'un PLQ respecte autant la végétation existante. Elle maintient pour sa part son soutien au projet.

M. Favarger va parler encore une fois d'une chose qui l'étonne dans la position du canton, mais il soutiendra quand même le projet. En fait, on densifie à Chêne-Bougeries alors qu'au niveau des communications, l'autoroute s'arrête à Plan-les-Ouates, l'aéroport se trouve sur la rive droite, les principales liaisons ferroviaires également. Cela va donc générer à nouveau un important mouvement de pendulaires, sujet qui n'est pas bien abordé au niveau cantonal. Ceci dit, il existe quand même suffisamment d'arguments pour dire que ce projet devrait être réalisé.

Mme Heiniger souligne en préambule, que ce que Mme Armand a pu comprendre de la position des Verts, au début du processus de présentation de ce projet, ne reflétait pas forcément l'opinion du groupe des Verts dans son ensemble. Revenant ensuite sur la mention par M. Fassbind de la ferme de la Touvière, elle encourage chacun à s'y rendre. C'est un domaine magnifique, avec des gens très motivés à faire vivre ce que M. Fassbind appelle un rêve, mais cela fonctionne. Ce ne sont pas des bénévoles qui gèrent les lieux contrairement à ce qui a pu être dit par la journaliste à la radio. Cette ferme fait vivre plusieurs personnes qui font appel de temps à autre à des bénévoles pour entreprendre de gros travaux. Sur un autre sujet, le fait que les gens partent de Genève et s'éloignent des centres urbains, est aussi lié à la dégradation de la qualité de vie sur le territoire genevois, suite à la densification sans coordination entre le poumon d'espaces verts et les infrastructures publiques. Les choses ne relèvent pas de la fatalité. Les élus sont quand même là pour donner leur avis et faire en sorte d'aller dans le sens de ce qui semble préférable. Il faut tenir compte de la qualité de vie pour les communiens et c'est bien la dernière parcelle en maraîchage de la commune, l'antépénultième parcelle agricole qui va disparaître.

Mme Wyss aimerait également rebondir sur les paroles de M. Fassbind, qui disait qu'il fallait limiter les déplacements : oui, limiter les déplacements pour travailler, mais aussi pour se nourrir. Effectivement, la commune a la chance remarquable d'avoir sur son territoire une ferme maraîchère qui pourrait être maintenue, qui pourrait être développée à l'exemple de la ferme de la Touvière et d'autres fermes, comme la ferme Gallay à la route de Chancy ou la ferme Chavaz à Veyrier. Mme Wyss pense qu'aujourd'hui, chacun est véritablement conscient du besoin de mieux se nourrir, pour ses enfants et pour soi-même, et qu'il existe un besoin de manger des légumes et des fruits locaux. Tout le monde est d'accord de ne plus consommer des haricots du Kenya. S'il y avait une ferme pour produire des aliments locaux, chacun s'y rendrait volontiers, à pied, à vélo ou en transports publics. Ce serait non seulement un endroit pédagogique pour ses enfants et petits-enfants, mais un endroit qui pourrait nourrir une certaine population. Mme Wyss pense que le logement est un point important pour les

enfants des communiens mais si on leur propose des logements comme ceux des jardins de la Colombe quels sont ceux qui pourront les louer ? Si les onze bâtiments qui vont être construits sur cette parcelle offriront du logement à prix abordable, tant mieux, mais pourquoi ne pas réaliser un mix des deux, pourquoi ne mettre que du logement, pourquoi ne pas exploiter une partie de la parcelle et la conserver en zone maraîchère et y organiser un marché à la ferme. Il semble à Mme Wyss qu'il y a d'autres solutions et non pas une seule.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération et procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DE ZONES (MZ) N° 29'851-511 :
PRÉAVIS

Vu le projet de loi modifiant les limites de zones (MZ) sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries (création d'une zone de développement 4A et d'une zone des bois et forêts) à la route Jean-Jacques Rigaud,

vu le plan N° 29'851-511 y afférent dressé par le Département chargé de l'aménagement du Territoire le 23 juin 2011,

vu l'enquête publique N° 1890 qui s'est déroulée du 11 novembre au 12 décembre 2016.

vu les observations reçues dans les délais impartis ainsi que les réponses y relatives,

vu le courrier du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du 15 février 2017, invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de modification des limites de zones,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions par la commission Territoire lors de sa séance du 22 mars 2017,

conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) du 4 juin 1987,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 15 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions,

de préavis **favorablement** le projet de modification des limites de zones (MZ), plan N° 29'851-511, sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries (création d'une zone de développement 4A et d'une zone bois et forêts), à la route Jean-Jacques Rigaud.

6.2 Chêne-Bougeries / (enquête publique N° 1891) projet de plan localisé de quartier N° 29'845-511 : préavis.

Le Président passe la parole à M. Karr pour présenter le sujet.

M. Karr s'est exprimé sur les deux objets et n'a rien à ajouter si ce n'est que le PLQ constitue la mise en œuvre du déclassement.

Le Président passe la parole à M. Le Guern pour présenter le sujet.

M. Le Guern indique que la discussion sur le PLQ en commission Territoire a suivi celle sur la modification des limites de zones. Elle a aussi fait apparaître des opinions divergentes en commission. Certains commissaires trouvaient que ce projet était un bon projet, principalement du fait de la hauteur raisonnable des immeubles et de la préservation des principaux arbres de la parcelle, d'autres commissaires ont regretté le nombre important d'immeubles projetés, entraînant une emprise au sol trop vaste et ils ont exprimé leur crainte quant à l'imperméabilisation excessive de cette parcelle et des risques d'inondation qui pourraient survenir. En même temps, dans la mesure où la modification des limites de zones serait acceptée, certains d'entre eux basaient leur opposition sur celle-ci, et non pas au PLQ proposé. Au final, le préavis relatif au PLQ a été adopté par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Heiniger dit être la voix contre. Mme Heiniger est toujours surprise, quand les architectes vantent qu'un PLQ va améliorer la situation en matière de diversité, que tout ce qui est vendu comme étant de l'amélioration résulte en fait simplement d'une obligation légale. M. Le Guern a évoqué ce point, mais c'était très clair pour elle, en allant sur place, qu'il était très dangereux d'imperméabiliser autant cette parcelle. Quand on regarde ce qui reste à côté de la « compensation écologique » –Mme Heiniger met des guillemets – puisqu'à côté des logements, il y aura des choses tellement géniales pour la diversité, certes, mais aussi une importante imperméabilisation du sol sur un terrain très humide. Lors de la visite sur place, les commissaires ont pu apercevoir un tout petit cours d'eau – ce n'est pas un nant – qui sort simplement du terrain.

Quand Mme Heiniger a posé la question à l'architecte, celui-ci a confirmé qu'il y avait des drains dans le terrain, ce qui fait ressortir de l'eau. Donc, le terrain est très humide. Mme Heiniger se demande alors à quel point ce petit cours d'eau ne devrait pas être protégé, comme partout ailleurs en Suisse. Ensuite, se posera toujours le problème de la densification de la population et de la circulation qui va s'en suivre. L'axe est déjà saturé, des témoignages de riverains le confirment. Des réalisations auront lieu sur l'axe Frontenex mais Mme Heiniger ne pense pas que cela soit suffisant. On se trouve donc face à un problème de santé publique parce qu'on est en train, en saturant la route J.-J. Rigaud, d'augmenter la pollution émise par les voitures qui sont coincées dans les embouteillages pendant des heures tous les jours. Pour ces deux raisons, Mme Heiniger votera contre ce PLQ et elle espère convaincre le Conseil.

Mme Sobanek s'est toujours posé la question de savoir pourquoi ses collègues verts, qu'elle adore par ailleurs, sont toujours en faveur de petits bâtiments qui finalement « mangent » beaucoup plus de territoire que si l'on réalise des immeubles un peu plus grands et qui prennent beaucoup moins de surface au sol. Elle comprend les soucis exprimés par Mme Heiniger pour cette parcelle, bien qu'elle ne soit pas une spécialiste des drainages et des cours d'eau. Ensuite, au regard des nouvelles constructions qui ont été autorisées sur la commune, à savoir ces grands blocs qu'elle trouve atroces, qui étaient censés préserver le sol,

et qui sont encore bien plus laids que ceux de la Gradelle, le projet lui semble raisonnable. Tout le monde dit d'ailleurs que c'est magnifique d'habiter à la Gradelle, que la densité est acceptable et qu'on a préservé du territoire aux alentours pour des places de jeux, des places de rencontre, etc. Dans le cas d'espèce, il s'agit de petits immeubles, car il faut veiller à un vivre-ensemble harmonieux. Mme Sobanek se veut conséquente. Elle est donc en faveur du changement de zones pour qu'on puisse y construire du logement et d'après ce que disent les deux commissaires de son groupe qui font partie de la commission Territoire, le projet est viable. Evidemment, Mme Sobanek regrette que la commune soit toujours à la remorque des projets des promoteurs. Tout le monde sait que la commune a signé un contrat de superficie avec la Codha, pour la parcelle située de l'autre côté de la route J.-J. Rigaud et quel est le propriétaire de la parcelle visée par le projet de changement de zone. Mme Sobanek s'étonne dès lors que personne n'ait déposé préalablement un projet de PLQ alternatif. Elle se fait aussi un reproche car elle n'y a elle-même pas pensé bien qu'elle ait toujours fait la demande que la commune achète des parcelles. Le groupe Socialiste va néanmoins soutenir le PLQ mais avec un bémol concernant les 260 places de parking. Il estime en effet que c'est de la folie furieuse parce que ces 260 places vont héberger les voitures qui vont se retrouver sur J.-J. Rigaud.

M. Favarger a entendu dire des choses qui l'ont un peu surpris mais il semblerait que des réserves de propriété aient été faites, le long du chemin J.-J. Rigaud, lors d'une vente de propriété, par exemple, dans l'idée peut-être d'élargir un jour cet axe. Alors, si c'est vraiment le cas, pourquoi ne pas entreprendre une démarche du même genre ?

M. Karr n'a pas connaissance de telles réserves foncières ou de servitudes permettant l'élargissement, l'empiètement ou l'expropriation de parcelles dans le secteur.

Mme Sommer rappelle, comme on a pu le constater dans les documents, que ce PLQ a été élaboré en concertation avec les autorités de la commune, en particulier avec le conseiller administratif vert. Par rapport à ce qu'on peut observer ailleurs, notamment au chemin du Pré-du-Couvent, en zone de densification 3, le canton aurait pu avoir d'autres exigences.

M. Karr se sent un peu mis sur la sellette par les propos de Mme Sommer. Il rappelle qu'un conseiller administratif, lorsqu'il est élu, doit fournir un certain nombre de prestations que la population attend de lui. La prestation principale qu'il a essayé de rendre, c'est d'essayer de préserver l'intérêt communal autant que faire se peut avec les cartes qui sont distribuées sur la table, à savoir la volonté forcenée du canton de procéder à des densifications et un agriculteur qui ne souhaite plus maintenir son activité agricole. À partir de là, la position responsable, consiste à essayer de « sauver les meubles » et de limiter les dégâts, de parler avec les architectes pour qu'ils en fassent le moins possible. Le problème à Genève est que la question quantitative est taboue. On ne peut pas parler de quantité parce qu'on fait toujours le maximum de ce qui est possible et encore, on peut ajouter des pourcents si le bâtiment est Minergie. Le canton est obsédé par la quantité, par la production, par la densification, par l'empilement, par l'entassement, par le nombre... On dirait que l'État genevois ne sait faire qu'une seule chose, c'est de compter. Confronté à cela, le conseiller administratif fait ce qu'il est possible de faire, ce n'est pas un cri du cœur car il y a clairement une distinction à faire entre les valeurs et les priorités. M. Karr fait donc ce job avec plaisir, la plupart du temps, mais il avait les larmes aux yeux lors de la visite de la parcelle, quand il a découvert des choses qu'on ne voit pas sur les plans et en discutant avec l'agriculteur.

Mme Déruaz-Lombard s'est abstenue tout à l'heure parce qu'elle regrette que la commune n'ait pas préempté cette parcelle, qu'on n'y réalise pas un parc qui aurait constitué un gros

poumon de verdure dans cette partie de la commune. En revanche, le PLQ qui a été élaboré avec la commune est le plus raisonnable et le plus écologique possible à teneur des lois actuelles et elle votera pour.

Mme Lambert partage la sensibilité de Mme Déruaz-Lombard sur la question et elle pense que c'est l'occasion de rappeler qu'il faudra s'atteler à travailler sur le plan d'aménagement communal. Ce sera l'outil qui permettra d'atteindre une bonne partie des objectifs même si Mme Lambert comprend qu'on peut regretter que cette parcelle ne sera plus nécessairement concernée par ce plan. Elle espère qu'on arrivera à trouver un esprit de concertation.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération et procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

CHÊNE-BOUGERIES / (ENQUÊTE PUBLIQUE N° 1891) PROJET DE PLAN
LOCALISÉ DE QUARTIER N° 29'845-511 : PRÉAVIS

Vu l'exposé des motifs accompagnant la présente délibération,
vu l'enquête technique qui s'est déroulée auprès des différents services de l'État,
vu l'enquête publique N° 1891 qui s'est déroulée du 11 novembre au 12 décembre 2016 inclus,
vu les observations reçues dans les délais impartis ainsi que les réponses y relatives,
vu le courrier du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du 15 février 2017 invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de Plan localisé de quartier N° 29'845-511,
vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention par les membres de la commission Territoire lors de leur séance du 22 mars 2017,
conformément à la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957,
conformément à l'article 30, al. 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **17 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention,**

de préavisier **favorablement** le projet de plan localisé de quartier N° 29'845-511
(Chêne-Bougeries / route Jean-Jacques Rigaud).

7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

Le Président rappelle qu'il a été saisi de trois projets de motion qu'il entend traiter avant les questions. Il propose de commencer par le projet de motion des groupes Vert et Alternative, qui portera le numéro 1703 M et dont il donne lecture.

7.1 Motion 1703 M « Pour le développement des infrastructures communales »

Considérant :

l'urbanisation conséquente de la commune ces cinq dernières années (+ 1'400 logements) ;

le futur développement socio-économique induit par le plan directeur cantonal d'ici 2030 (+1'500 logements) ;

l'obligation faite aux communes par le plan directeur cantonal de réaliser les aménagements en lien avec l'augmentation de la population (écoles, crèches, parcs publics, administration, etc...);

le manque évident de surface en main communale pouvant accueillir ces futures infrastructures ;

l'opportunité et le potentiel exceptionnel que représente la parcelle n°1587 pour laquelle un préavis est demandé au Conseil municipal concernant des modifications de zones ;

demandent au Conseil administratif :

de faire une proposition d'acquisition aux propriétaires des parcelles communales mises en vente et susceptibles de répondre aux besoins de la commune, telle que la parcelle n°1587 ;

de privilégier les parcelles d'une surface, d'un potentiel de développement, d'une accessibilité et d'une qualité en lien avec leurs futures fonctions publiques ;

de présenter les offres acceptées aux commissions concernées pour le traitement.

Signée pour les Verts de Chêne-Bougeries et l'Alternative, par M. Anthony Bauduccio et Mme Marion Sobanek.

Le Président passe la parole à M. Bauduccio.

M. Bauduccio observe que malheureusement, le devenir de la parcelle n° 1587 a fait l'objet d'une prise de décision avant le traitement de cette motion. Les groupes Vert et Alternative proposent néanmoins une manière simple de remédier aux problèmes qui ont été évoqués préalablement. Ils constatent que tant pour l'école de Conches que pour les crèches dont il a été question lors de la dernière législature, voire pour le groupe scolaire qui devrait encore être construit, la commune a beaucoup de terrains bâtis dont malheureusement très peu en mains communales. Dans la mesure où il ne s'agit pas d'exproprier les communiars, les groupes Vert et Alternative proposent, pour le moins, d'être proactif à chaque fois qu'une parcelle devait changer de main, et que, si les propriétaires sont d'accord, les propositions d'achat puissent être traitées en commission afin de donner au Conseil administratif actuel et futur les moyens d'action pour résoudre les problèmes qui ne vont pas manquer de se poser au cours des prochaines années.

Le Président ouvre la discussion.

M. Locher tient à rappeler que les communes n'ont pas de pouvoir d'expropriation, ni de préemption, en dehors des cas expressément prévus par la loi. Pour rappel également, lors de la dernière législature, un projet élaboré par le Conseil administratif n'a malheureusement pas pu être implanté sur les terrains de l'association de la Pommière. Il devait justement permettre de disposer, dans le cadre d'un droit de superficie, de surfaces non bâties. De la même manière, le projet d'agrandissement de l'école de Conches est toujours en suspens, bien qu'une note y afférente ait été remise en mains propres, il y a deux mois environ, à une délégation du Conseil d'État. Les choses avancent, mais de manière extrêmement lente. L'Exécutif communal est donc toujours à l'écoute de tout ce qui se passe pour examiner les éventuelles opportunités. Dans les négociations avec le Conseiller d'État, M. Hodgers, concernant le périmètre « Malagnou / Paumière », le Conseil administratif a expressément fait la demande d'obtenir une réserve en vue d'équipements publics dans le cadre du projet de PLQ. Il a été entendu puisqu'une réserve est désormais prévue, laquelle devrait permettre à la commune d'assumer ses obligations en termes de mise à disposition d'équipements scolaires et autre infrastructure publiques. En outre, M. Locher avait indiqué dernièrement à la commission Finances, que des tractations étaient en cours à Conches, dans le but de pouvoir acquérir une parcelle que le propriétaire a malheureusement déjà vendu pour partie. Cet objet présente certes un intérêt nettement moindre, mais les pourparlers sont toujours en cours. Des tractations sont également en cours avec l'État pour l'acquisition d'autres parcelles qui pourraient devenir des terrains de réserve. Le Conseil administratif est donc proactif mais il est malheureusement tributaire des vendeurs, raison pour laquelle il ne vient pas systématiquement devant le Conseil municipal. Par ailleurs, tout le monde admettra qu'il convient de respecter une certaine confidentialité, ce qui fait qu'il est parfois difficile de venir expliquer en détail les tractations en cours quand il s'agit d'acquérir un bien. Enfin, ce qui a été dit concernant le prochain plan directeur communal est extrêmement important puisque le plan actuel péjore aujourd'hui grandement la commune de ce point de vue-là. M. Locher ne peut que se réjouir des travaux en cours en la matière.

Mme Sobanek insiste sur le fait que les groupes Vert et Alternative sont d'avis que la commune doit absolument saisir toutes les occasions qui se présentent. Evidemment, il ne s'agit pas seulement de préempter, mais aussi d'acheter. Depuis que Mme Sobanek siège dans ce Conseil municipal, elle a vu plusieurs occasions ratées, par exemple le centre sportif de l'UBS. La grande banque avait proposé à la commune d'acheter ce magnifique terrain mais pour des raisons qui échappent à Mme Sobanek, le Conseil administratif avait dit non. Ensuite, il y a eu l'ancienne parcelle Merkt qui a aussi échappé à la commune. Trouver de grands terrains devient très difficile. Le souci de Mme Sobanek est le même que celui de M. Bauduccio, il faut trouver des terrains pour pouvoir satisfaire des besoins communautaires, pour des écoles, voire autre chose. Si l'on réfléchit, la majorité des logements dans lesquels peuvent se loger des personnes ayant des revenus divers, dont beaucoup d'entre elles avec des revenus modestes, est due au courage du Conseil administratif qui, il y a trente ans, a pris la décision de construire des immeubles au Pont-de-Ville. Ce n'est certes pas une réussite architecturale ces immeubles étroitement collés. Comme Mme Sobanek habite en face, elle entend régulièrement les gens se disputer d'un balcon à l'autre, mais elle salue quand même le courage de ce Conseil administratif qui s'était lancé dans cette construction. Actuellement, il y a une certaine crainte concernant la prise de telles décisions, bien que le Conseil municipal soit quand même allé très loin pour inciter le Conseil administratif à exercer son droit de préemption. Mme Sobanek a d'ailleurs posé la question de savoir pourquoi la commune n'a

pas préempté plus souvent l'achat d'immeubles, parce que seuls les immeubles et terrains, en mains publiques, vont être préservés de la spéculation. Mme Sobanek a été très sensible aux propos de M. Karr lorsque ce dernier a dit qu'en tant que Conseiller administratif, il fallait agir au mieux pour ses administrés. C'est un devoir aussi car les administrés ont besoin effectivement de terrains de loisirs, mais aussi de logements. Il faut donc garantir le prix le plus adéquat possible, mais pour ce faire, il faut que les communautés achètent. C'est pour cela que l'Alternative soutient cette motion.

M. Bauduccio se réjouit d'entendre que le Conseil administratif s'est déjà engagé et qu'il se dit proactif, mais il en voudrait un peu plus et souhaite quand même revenir en premier lieu sur le mot préemption, car il ne s'agit pas de cela dans la motion, mais de faire des offres d'achat de propriétés, la préemption étant réservée à la construction de logements sociaux, et non pas d'infrastructures communales. Ensuite, faire valoir des droits de superficie pourrait être une solution d'urgence. Cela étant, il s'agit ici de la gestion de l'argent public et un droit de superficie revient quand même à long terme cinq fois plus cher que l'achat d'une parcelle. Ce n'est donc pas ce qu'il y a de mieux à faire. En ce qui concerne le respect de la confidentialité, la motion demande bien de ne présenter en Conseil municipal que les offres qui auraient été acceptées par les commissions concernées.

M. Stroun a deux questions. La première est liée au numéro de parcelle citée dans la motion, la parcelle n°1587. *[M. Bauduccio précise que c'est la parcelle discutée au point 6 de l'ordre du jour.]* Deuxièmement, M. Stroun comprend que la motion demande à la commune d'acheter quand une telle acquisition est susceptible de répondre aux besoins ou développer les infrastructures. Or, en écoutant le Conseiller administratif Jean Locher, n'est-ce pas ce qui se fait déjà ? M. Stroun pourrait imaginer qu'il y a eu des situations où la commune aurait pu acheter mais qu'elle ne l'a pas fait. Cependant, c'est toujours facile de faire l'analyse après coup. Quand on pense que c'est utile, c'est une question d'évaluation et on peut être divergent là-dessus. M. Stroun n'a donc pas bien compris le sens de la motion, à savoir d'encourager le Conseil administratif à faire ce qu'il fait déjà ou si c'est vraiment une demande d'entreprendre quelque chose de nouveau qui ne se fait pas.

Le Président apporte une précision : il ne s'agit pas de la parcelle n°1587 mais de la parcelle n° 1567.

M. Bauduccio répond simplement ceci. En premier lieu, quand on dépose une motion, il ne faut pas être trop précis, sinon on s'enferme dans un carcan. Il appartient au Conseil administratif de voir quelles parcelles sont mises en vente et qui peut réagir. Ensuite, forcément, dans l'optique d'un parc public, on ne va pas acheter une parcelle qui est déjà toute construite mais peut-être privilégier la parcelle d'à côté qui est encore en jardin. De la même manière, il conviendra de privilégier un espace pour une crèche qui soit central dans la région que l'on veut toucher, et non pas situé en périphérie.

M. Stroun en déduit que c'est une incitation à continuer quelque chose qui se fait déjà.

Pour M. Bauduccio, c'est un message consistant à dire que c'est la bonne direction.

Mme Sobanek ajoute que cela doit se faire dans certains secteurs de la commune où il existe encore de grands espaces. La parcelle dont il vient d'être question est un parfait exemple. La commune aurait dû l'acheter. Quant au terme « utile », Mme Sobanek n'aurait pas pris obligatoirement toutes ces précautions car cela lui semble une évidence. Elle pense que dans

toute commune, spécialement à Chêne-Bougeries, il faut quasiment acheter tous les terrains disponibles qui se présentent pour pouvoir contrôler le sol, et avoir ainsi son mot à dire avant de recevoir le projet du promoteur. Mme Sobanek préfère que la commune charge ce dernier de réaliser ce que la commune veut, plutôt que la commune doive s'adapter à ce que le promoteur propose. Il faudrait donc acquérir et discuter ensuite. En ce qui concerne la motion, Mme Sobanek pense qu'il faut un certain temps pour en discuter et qu'elle devrait être en principe étudiée au sein d'une commission. L'adopter, ce serait faire preuve de sagesse.

M. Karr ne veut pas faire de comparaison mais quand il écoute Mme Sobanek, il a l'impression d'entendre le Président Trump. En effet, le Président Trump a une fascination pour le pouvoir de l'armée, de l'outil militaire, et il est prêt à accorder des moyens pratiquement illimités à l'armée sans proposer la stratégie qui va avec. Mme Sobanek développe une fascination pour l'acquisition de parcelles à chaque fois que c'est possible, en disant qu'il faut acheter encore et encore, mais il faut aussi une stratégie. Ce qui manque ce sont donc des objectifs et une stratégie en termes d'espaces publics, d'emption, de préemption, de construction de logements, d'exploitation de logements etc., ainsi qu'une volonté claire du Conseil municipal d'aller dans ce sens. M. Karr suggérerait, indépendamment de la motion, que Mme Sobanek s'attelle à cette question qui avait d'ailleurs connu un brillant résultat dans la commission qu'elle préside concernant l'attribution des logements. Un premier projet avait été établi afin de définir sur quels critères prioritaires attribuer des logements. M. Karr exhorte Mme Sobanek à terminer ce travail, car ce serait un outil extrêmement utile pour les conseillers administratifs de savoir ce qu'est un communier. Quelle définition va-t-on privilégier ? Ensuite que fait-on des ressources à disposition de la commune, de son capital, des biens dont elle dispose à la banque, etc. Il serait quand même opportun de savoir à quels types de projets le Conseil municipal, qui représente la population, souhaite qu'on affecte ces moyens. Mais on ne peut pas simplement dire qu'il faut acheter toutes les parcelles possibles sans avoir défini au préalable une stratégie. Il suffirait, par exemple, au cas par cas, quand on s'aperçoit qu'une parcelle est mal située dans un PLQ, qu'elle est bruyante, peu hospitalière, de se demander si la commune n'aurait pas un besoin à cet endroit-là. Non, ce n'est pas comme cela que les choses fonctionnent. D'autres communes disposent de services entiers qui s'occupent de négocier, de traiter en amont. M. Karr se tourne alors vers Mme Sobanek, si elle a cette volonté de réaliser des espaces publics, il faut se mettre autour de la table car ce n'est pas une réflexion à mener au cas par cas. C'est une stratégie à développer sur vingt à trente ans qui concerne les parcs, les immeubles, l'affectation des logements, le rôle de la commune par rapport à son sol et sa population.

Mme Sobanek ne pense pas au pouvoir pour le pouvoir et elle ne se sent pas « trumpisée ». Evidemment, elle ne dit pas que la commune doit acheter n'importe quelle parcelle, cela n'en vaudrait pas la peine, mais M. Karr a très bien illustré ce qu'elle voulait dire. Il a fait son petit show qui, évidemment, au niveau de la rhétorique, est assez remarquable, mais Mme Sobanek persiste à penser que la commune a besoin d'acheter des parcelles et c'est une évidence que les vingt-cinq sages réunis autour de cette table trouveront une stratégie. Elle est également de l'avis de M. Karr qu'il serait judicieux que la commune dispose d'une personne ou d'un service qui se préoccuperait en amont de la manière d'acheter, de négocier. Il faudrait réfléchir évidemment au développement de la commune. Depuis plus de quatorze ans que Mme Sobanek siège au Conseil municipal, on demande un plan directeur communal et ce dernier n'est toujours pas là. En effet, si la commune en disposait, elle ne serait pas « coincée » dans le cadre des projets présentés par les promoteurs. Pire, Mme Sobanek a constaté que l'on voulait toujours construire des barres d'immeubles et il a fallu se bagarrer à chaque fois pour que ces projets deviennent un peu humains. Elle regrette pour sa part de

n'avoir pas été assez proactive, mais elle n'est qu'une conseillère municipale appartenant à un groupe très minoritaire et elle ne peut malheureusement pas tout changer. Si elle avait une baguette magique, elle peut assurer qu'il n'y aurait qu'une petite bétonneuse et beaucoup de parcs, beaucoup de choses très jolies pour la population.

M. Colquhoun ne relèvera pas la contradiction qui existe du côté de l'Alternative entre la discussion de tout à l'heure par rapport à la nécessité d'avoir du logement et le fait de devoir racheter chaque propriété qui serait en vente. Cela étant, il pense qu'il faut aussi se remettre en tête certains éléments. Le droit de préemption répond à un certain nombre de règles et il serait bon d'examiner la loi de manière très précise à ce sujet. Ce n'est pas un système automatique que les communes peuvent utiliser à bien plaisir. Alors plutôt que de passer beaucoup de temps sur cette motion, M. Colquhoun propose de la renvoyer en commission Territoire de manière à en parler avec plus d'informations concernant les considérants, notamment légaux.

M. Stroun trouve que le bon côté de cette motion est qu'elle soulève cette question d'achat dont on n'a pas encore discuté. Mais il partage tout à fait ce qu'a exprimé le Conseiller administratif Karr de dire qu'elle est un peu prématurée. Finalement, la stratégie va être définie par ce plan directeur communal que tout le monde appelle de ses vœux depuis quatorze ans et qui devrait maintenant se réaliser assez rapidement. M. Stroun proposerait de garder en tête qu'il faut effectivement, une fois en possession du plan directeur, se poser la question de la stratégie d'achat. Il pense que c'est un point tout à fait légitime. Mais, formulée de cette manière, surtout avec les différentes interprétations qu'il a entendues des deux signataires, il aurait tendance à dire de ne pas la voter pour l'instant, mais de la garder en mémoire pour la ressortir après l'adoption du plan directeur communal.

M. Fassbind souligne avec humour qu'il entendait un peu Fidel Castro quand Mme Sobanek parlait. Donc, il la remet un peu du bon côté de l'échiquier politique. Plus sérieusement, avant d'acheter à tout va, il estime pour sa part qu'il faut d'abord faire un inventaire des terrains à disposition dans la commune. En effet, on entend çà et là, surtout au moment de l'élaboration du budget, qu'il faut payer l'électricité et l'eau dans certains endroits dont on ignore même l'existence. Il y a actuellement des terrains et des maisons qui sont actuellement prêtées, mises à disposition de façon provisoire, comme l'était par exemple, le bâtiment situé au N° 2, du chemin De-La-Montagne. Finalement beaucoup d'années ont passé devant le bâtiment sans savoir quel usage on pourrait en faire. Donc, le premier point est de savoir ce dont la commune dispose, accessoirement l'État, à qui la commune pourrait acheter des terrains si elle a un projet intéressant. Ensuite, comme l'a dit M. Karr, il est important de déterminer, dans le cadre d'un projet, si on veut en faire un parc, un logement ou une crèche et ne pas simplement acheter à tout va. M. Fassbind est un peu étonné car il entend, à chaque période budgétaire, surtout du côté des Verts, que la commune a des gros soucis financiers alors que de l'autre côté de la table on évoque un montant en compte d'environ CHF 100 millions. Il y a une part de vérité des deux côtés mais M. Fassbind pense qu'utiliser une grande partie du capital dont dispose la commune d'un coup pour acquérir un terrain n'est pas raisonnable. S'il n'y a pas d'accord sur le projet, cela va être compliqué. Preuve en est les avis très divergents sur le sujet précédent. On va donc se retrouver avec des personnes qui ont des approches de préservation du patrimoine, d'autres qui aimeraient créer des lieux sociaux, et d'autres encore qui penseraient à accueillir, en caricaturant, davantage de communiers ayant de grandes capacités fiscales. Construire un projet autour de cette table ne lui paraît pas possible, c'était d'ailleurs la raison pour laquelle il ne croyait pas arriver à un consensus en ce qui concerne la parcelle Merkt. Enfin, quand Mme Sobanek dit que l'on confie tout aux promoteurs, il semble

à M. Fassbind qu'il vaut mieux les laisser faire leur métier en sachant qu'après deux ou trois erreurs, ils feront mieux. M. Fassbind n'a pas envie de tomber dans tous les pièges de la planification d'un gros projet. En ce qui concerne la motion, il est d'accord qu'elle soit renvoyée en commission, voir dans quelle mesure elle peut être intégrée dans les réflexions en cours concernant le plan directeur communal. En revanche, donner mandat au Conseil administratif de chercher à tout va des opportunités alors qu'il le fait déjà quand il voit sur le marché des objets qui lui paraissent intéressants, cela ne lui semble pas très raisonnable.

M. Karr a deux questions, la première concernant une parcelle en particulier, l'autre, générique, à savoir la mise en œuvre de la stratégie souhaitée concernant les espaces publics, les équipements, les parcs, le logement et les possibilités d'acquisitions. À la première question, il aimerait bien savoir si une majorité dans ce Conseil municipal serait en faveur d'une offre au propriétaire de la parcelle n° 1567 qui ne soit pas une expropriation ; en d'autres termes, si oui ou non, le Conseil municipal souhaite que le Conseil administratif approche le promettant / vendeur et qu'il entreprenne les démarches auxquelles cette motion fait références en filigrane ou explicitement. Cette première question est assez urgente parce que le Grand Conseil se penchant sur le devenir des zones agricoles, au cas où la commune se porterait acquéreuse, il faut le savoir assez rapidement. À la deuxième question, M. Karr pense que la réflexion au niveau du plan directeur communal sur les espaces publics est une évidence et il faut que le groupe de travail définisse clairement les besoins en la matière. Il faudrait une enveloppe annuelle allouée pour diverses acquisitions. Ces deux questions méritent une réponse dont l'une est très simple.

M. Bauduccio pense que le débat commence à déborder alors que la teneur de la motion semble tout de même claire. Quand il entend dire que l'on va acheter à tout va, ce n'est pas ce que demande la motion. De plus, il doute qu'il y ait pléthore de communiens qui vont se ruer pour vendre leur parcelle à la commune. Pour rappel, et de mémoire, il lui semble qu'une seule proposition a été faite au cours des dernières législatures. Ce n'est donc pas demain que cette question sera résolue. Ensuite, en 2030, il y aura 60% de logements en plus. Il faudra des crèches et des écoles, cela va prendre huit à dix ans pour les réaliser, mais il faut déjà disposer des terrains nécessaires. La commune a les moyens de construire une école mais si elle n'a pas la base pour réaliser son projet, on peut en discuter encore pendant longtemps. Enfin, pour répondre à M. Fassbind, le Groupe Avenir Chênois, à l'époque déjà, avait demandé à plusieurs reprises d'avoir ces discussions stratégiques, mais malheureusement, elles n'ont jamais eu lieu, ce que M. Bauduccio déplore. La motion ne demande pas d'entreprendre des choses de nature révolutionnaire, elle veut surtout encourager le Conseil administratif à être un peu plus proactif. M. Bauduccio invite le Conseil municipal à l'accepter telle qu'elle est, et non pas à reprendre la même discussion en commission.

M. Favarger observe que pour certains objets, on demande au Conseil municipal s'il serait d'accord d'exercer le droit de préemption, comme cela a été le cas pour la parcelle Merkt, ou alors, comme c'est le cas le plus souvent, le Conseil municipal obtient simplement l'information sur le droit de préemption exercé ou non. Il est vrai qu'il incombe au Conseil administratif de décider, mais M. Favarger trouve dommage qu'on ne demande pas plus souvent l'avis du Conseil municipal. Quant à faire une contre-proposition, comme le suggère M. Karr, dans le cadre de la parcelle n° 1567, cela lui paraît un peu hypothétique. Le propriétaire risque de ne pas l'accepter car il aurait fallu entreprendre cette démarche avant la promesse de vente. La motion aurait d'ailleurs l'avantage de redresser la barre concernant certains objets. M. Favarger pense que la parcelle Merkt aurait pu être rentabilisée de façon

satisfaisante pour les communiens et pour les finances de la commune. Etant donné la situation de la construction à Genève, à moins que la récession annoncée par certains et à laquelle il ne croit pas, soit avérée, un projet immobilier de ce type-là sera toujours très largement bénéficiaire.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait voter d'abord le renvoi en commission Territoire.

- Par 12 voix contre, 9 voix pour et 3 abstentions, le renvoi en commission Territoire est refusé.

Le Président procède ensuite au vote de la motion avec la modification du n° de la parcelle, 1567.

- La motion est refusée par 12 voix contre, 11 voix pour et 1 abstention.

Le Président passe à la deuxième motion présentée par Mmes Armand, Sobanek et Nicolas ainsi que M. Favarger

7.2 1704 M « Pour une meilleure gestion des espaces d'affichage libre de la ville de Chêne- Bougeries »

Considérant que :

Des emplacements d'affichage libres sont mis gratuitement à disposition sur le territoire de la commune,

ces emplacements sont régulièrement entièrement recouverts de façon abusive et agressive par une ou plusieurs entreprises privées à but lucratif non situées sur la commune,

les affiches des sociétés, clubs et associations locales sans but lucratif sont « noyées » et souvent recouvertes par celles des entreprise-s privée-s,

aucun règlement d'utilisation de ces panneaux n'est à disposition sur le site Internet de la commune,

aucune mention « réservé aux sociétés, clubs et associations locales sans but lucratif » n'est indiquée sur les panneaux,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- *d'édicter un règlement d'utilisation, avec l'exemple de la ville de Carouge et de la ville de Vernier, des panneaux d'affichage libres de la commune en précisant :*
- *qu'ils sont réservés aux annonces de sociétés, clubs et associations locales sans but lucratif,*
- *qu'il ne peut être placardé plus d'une affiche par manifestation et par support,*

- *que l'affiche ne peut pas recouvrir d'autres affiches dont la date de la manifestation n'est pas échue,*
- *que la taille des affiches ne peut dépasser un certain format (à définir),*
- *Que la commune avertira puis pourra amender les contrevenants en cas d'abus et de récidive manifeste.*

De mettre ce règlement en ligne sur le site Internet de la commune et de le publier dans le journal communal.

D'ajouter sur les panneaux eux-mêmes une mention qui précise qu'ils sont réservés aux sociétés, clubs et associations locales sans but lucratif.

D'avertir par écrit la ou les entreprises privées abusant des panneaux d'affichage libre de la commune pour promouvoir leurs activités commerciales afin qu'elles cessent de les utiliser.

Le Président donne la parole à Mme Armand.

Au préalable, Mme Armand cède volontiers la parole à M. Locher s'il compte lui dire qu'un règlement existe et qu'elle ne l'a pas trouvé.

Comme ce n'est pas le cas, Mme Armand explique que la motion présente en annexe une série de photos. C'est donc une situation que tout communier qui se balade sur Chêne-Bougeries observe régulièrement. Ces panneaux d'affichage communaux sont déclarés comme entièrement libres ; aucun règlement ne cadre leur utilisation, comme c'est précisé dans la motion, et certains afficheurs profitent de cette faille pour les utiliser de façon vraiment abusive. On voit qu'ils connaissent assez bien les règlements des autres communes puisqu'ils n'abusent pas des panneaux pour lesquels il existe un règlement stipulant des risques d'amende. La motion donne des exemples d'une société en particulier mais cela peut être aussi le fait d'une association qui abuse des panneaux en placardant la même affiche sur toute leur surface. S'agissant du règlement, il ne s'agit pas non plus de mettre un agent municipal derrière chaque panneau pour le faire appliquer. Le but consiste vraiment à avoir une base réglementaire qui servira à pouvoir entrer en contact avec ceux qui abusent manifestement de ces panneaux et qui empêchent leur utilisation raisonnable. Pour l'instant, la seule chose qui est écrite est que l'affichage est libre, les utilisateurs sont donc dans leur bon droit. C'est donc une situation qu'on pourrait réglementer pour condamner certains abus mais de façon tout à fait sporadique, le but n'étant pas de contrôler chaque affiche.

M. Locher a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de cette motion dont il ne conteste pas le bien-fondé au vu de la sensibilité que l'on peut avoir par rapport à cet affichage. Il tient à préciser que toute la commune n'est pas remplie de panneaux utilisés de cette manière, cela dépend des secteurs. Il a fait un tour ce jour pour constater que certains panneaux sont correctement utilisés, d'autres, manifestement, de manière abusive. Il est vrai quand on lit « affichage libre » que la tentation est grande. Le sens de l'interpellation de Mme Armand lui semble clair, à savoir de mettre de l'ordre dans tout cela. Le seul problème à la lecture de la motion est le fait qu'elle rencontre un certain nombre d'écueils qui nécessitent, soit son retrait, soit un renvoi en commission. M. Locher voit notamment comme écueil la mise en place d'une réglementation car il faut que le règlement soit applicable s'agissant d'un

affichage libre qui doit tout de même conserver une assez grande souplesse. Cela nécessite aussi des ressources qui peuvent être relativement importantes. La problématique des élections n'est pas non plus évoquée, voire d'éventuels référendums, qui ne sont pas des élections mais qui peuvent également générer un affichage. Il vaut cependant mieux avoir un affichage contrôlé plutôt qu'un affichage sauvage. Donc, les questions posées dans la motion sont importantes sachant aussi que la problématique de l'entretien de ces panneaux doit également être abordée. M. Locher pense que ce sujet justifie qu'on prenne un temps de réflexion avec les intervenants pour arriver à l'objectif exposé dans la motion qu'il ne conteste pas. Cependant, en suivant exactement le texte, cela ne donnerait pas le résultat escompté. Par contre, le message est clair.

Mme Armand pense que la motion va peut-être trop loin dans les détails. Le but n'est pas de dire exactement ce que ce règlement doit contenir parce qu'il doit effectivement tenir compte, comme M. Locher le dit, des ressources de la commune et de certains aspects techniques. Mme Armand est favorable à un renvoi en commission pour en faire une mouture plus générique demandant simplement d'édicter un règlement qui puisse répondre au besoin consistant à mettre de l'ordre dans ces panneaux, sans rentrer plus dans les détails. Cela pourrait être un amendement, ce qui compte, c'est la finalité.

Mme Lambert se demande s'il est utile de la renvoyer en commission. On pourrait simplement raccourcir le texte de la motion et attendre un retour du projet de règlement en commission.

M. Locher part de l'idée qu'il vaut toujours mieux s'appuyer sur des compétences métier à disposition, à savoir la personne qui devra appliquer le règlement. Il vaudra donc la peine de l'intégrer dans la réflexion. Dans le cadre de la gestion et du nettoyage des panneaux, celui qui tient le « karcher » lui semble aussi plus à même de pouvoir donner un avis éclairé. C'est donc la seule raison pour lui de ne pas aller tout de suite de l'avant, mais de prendre le temps de la réflexion.

Mme Wyss se demande dans quelle commission l'objet sera traité.

M. Locher répond qu'il appartient à la commission des Bâtiments et Travaux de traiter de la gestion de la voirie.

M. Stroun soutient la proposition qui a été faite d'amender maintenant la motion en simplifiant le texte. Tout le monde a compris l'esprit de cette motion, le Conseil administratif est d'accord et cela demande un travail avec des professionnels.

Mme Armand propose simplement un amendement concernant la première demande, soit : *d'édicter un règlement d'utilisation des panneaux d'affichage libres de la commune.*

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote.

- La motion ainsi amendée est acceptée par 22 voix pour et 2 abstentions.

Le Président passe à la troisième motion émanant des groupes Vert et Alternative et dont il donne lecture

7.3 1705 M « Pour Maintenir les postes de concierges de proximité dans nos écoles »

Les Conseillers municipaux de la ville de Chêne-Bougeries, sur proposition des Verts et de l'Alternative de Chêne-Bougeries,

Considérant :

- *L'importance d'une présence régulière et rassurante d'un concierge dans une école*
- *Le rôle de proximité incontestable qu'il joue dans un établissement scolaire*
- *Le lien précieux et apprécié qu'il représente entre le corps enseignant, les élèves et leurs parents*
- *L'assistance immédiate qu'il offre en cas de problèmes techniques,*

invitent le Conseil administratif à :

- *Maintenir un poste fixe de conciergerie dans chacune des écoles primaires de notre commune.*

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le rôle d'un concierge est essentiel au bon fonctionnement d'un bâtiment scolaire pour tous les utilisateurs de ce lieu, le personnel enseignant et leurs élèves ainsi que pour les parents d'élèves.

Le concierge assure une présence régulière, il est possible de faire appel à lui au cours de la journée, pour un problème d'ordre technique, un dépannage, mais aussi pour tout autre difficulté nécessitant une intervention rapide.

Il rassure et assure une certaine sécurité, par sa présence dans le bâtiment, à la fois pour les enseignants et les enfants.

Il est là aussi pour créer un lien privilégié avec les utilisateurs. Il entretient son bâtiment car il en est responsable. De plus il est connu de tous ceux qui fréquentent l'établissement scolaire.

Par ailleurs, les expériences d'engagement d'entreprises de nettoyage s'avèrent bien souvent peu satisfaisantes, autant pour la qualité de leurs prestations que pour les conditions de travail de leurs employés.

La motion est signée par M. Messerli, Mme Wyss, Mme Sobanek et M. Favarger.

Le Président demande à un des motionnaires de bien vouloir expliciter.

M. Messerli tient à dire d'abord que ce sujet a été abordé lors de la dernière séance de la commission Sociale. De manière assez générale effectivement, les commissaires ont

mentionné l'importance de cette fonction dans les écoles. Par ailleurs, plusieurs expériences d'entreprises pour remplacer des concierges avec des postes fixes dans les écoles ont démontré qu'elles s'avèrent pour le moins insatisfaisantes comme indiqué dans le texte de la motion. Vu l'heure avancée, M. Messerli complétera, si nécessaire.

Le Président ouvre la discussion.

M. Locher rappelle qu'il a récemment décidé de saisir l'opportunité de ne pas remplacer le concierge du PasSage 41 afin de pouvoir bénéficier de surfaces supplémentaires en vue de leur affectation pour les utilisateurs du centre. Comme chacun le sait, certains locaux font cruellement défaut. Depuis de nombreuses années, des sociétés externes suppléent les concierges, soit quand ils-elles sont absent-e-s, soit quand ils-elles sont en arrêt. À ce jour, M. Locher n'a connu aucun souci avec ces prestataires externes. Ce sont des gens qui travaillent à satisfaction. Il s'étonne dès lors de la remarque de M. Messerli et ne voit pas quel service de conciergerie poserait problème. Ce n'est pas une nouveauté dans la commune qui fait cela de manière régulière. Il sera également possible de bénéficier de surfaces supplémentaires à l'école de Chêne-Bougeries puisque le concierge prendra très prochainement sa retraite. Le recours à un prestataire externe est prévu. M. Locher s'est fixé une phase d'observation d'une année et pour l'instant, il n'entend pas mettre de poste au concours. On verra s'il faut revenir sur cette pratique ou non. M. Locher rappelle par ailleurs que la commune a des conditions de travail strictes. Elle a vécu des conciergeries tenues par des gens qui sont présents 24 heures sur 24, dont les conjoints participent aux activités, qui connaissent les enfants des écoles et que l'on peut déranger, pendant le week-end, pour aller chercher des cahiers oubliés. Tout cela n'est malheureusement plus du tout compatible avec le monde moderne, ni avec la tolérance des conjoints. C'est une vision un peu passéiste qui n'est plus tout à fait dans le « trend » actuel. M. Locher réitère que l'expérience avec des prestataires externes est bonne et qu'elle va se poursuivre dans tous les cas pendant encore une année. Puis, en fonction des observations, il conviendra ou non de changer de cap. Il profite par ailleurs d'exprimer ici qu'il n'y a pas de volonté de supprimer d'autres postes de concierges.

M. Stroun est beaucoup moins convaincu par cette motion que la précédente. Il reconnaît que les considérants présentés sont effectivement des choses fort sympathiques, mais elles lui font un peu penser à des vieux films. La présence d'un concierge dans une école est certainement rassurante.

Cependant, il ne voit pas très bien le rôle rassurant pour les enseignants qui travaillent dans un environnement extrêmement protégé, dans de petites écoles, il ne voit pas non plus le lien précis que peut jouer le concierge entre le corps enseignant, les élèves et les parents.

Le niveau de stress des enfants est aussi réduit que possible et il ne voit pas trop où est l'enjeu de ce rôle de proximité. Il ne voit pas non plus le lien précieux entre le corps enseignant, les élèves et les parents. Quant à l'assistance technique immédiate, en cas de problème, comme le disait M. Locher, cette dernière n'est possible que pendant les heures de bureau.

Mme Sobanek comprend de l'intervention de M. Stroun que ce dernier s'exprime autant dans le sentimental que les auteurs de la motion. Elle est pour sa part une praticienne de l'école, M. Messerli aussi, et ils sont tous deux convaincus qu'un concierge, une personne sur place, apporte un plus. Mme Sobanek aimerait faire le lien avec ce colloque dont il a été question dans les communications du Bureau. Si elle pouvait disposer d'une évaluation neutre qui lui prouve par A + B que c'est mieux pour le fonctionnement d'une école d'avoir un service externe et moins cher pour la commune, au lieu d'une personne sur place, elle serait peut-être

d'accord, mais elle trouve dommage que l'on reste au niveau des sentiments. Mme Sobanek accepte la conviction de M. Locher. En tant que membre du Conseil administratif, la décision lui appartient mais les membres du Conseil municipal sont aussi élus pour exprimer d'autres sensibilités. Quand elle discute avec les parents d'élèves dans son environnement, ce sont eux qui disent qu'il faut un concierge. Qu'on lui prouve aussi, par A + B, qu'une ouverture de poste de concierge ne rencontrera aucune candidature. Mme Sobanek maintient donc la motion et invite à la voter.

M. Messerli ne comprend pas l'exemple du Passage 41, n'étant pas une école, à sa connaissance. En revanche, à l'école de Conches, on a pu vérifier, juste après l'engagement d'une entreprise privée, que du matériel avait disparu. M. Messerli n'accuse pas les nettoyeurs, mais c'est simplement une autre organisation, une autre surveillance et une autre implication dans un établissement scolaire. M. Stroun, apparemment, a fonctionné autrement avec ses enfants. Peut-être qu'ils n'oubliaient jamais leur matériel. M. Messerli n'est jamais allé lui-même déranger un dimanche les concierges de l'école de Chêne-Bougeries, par contre, à l'intérieur des heures scolaires ou juste en dehors, dans le créneau du parascolaire, il y avait la possibilité de les rencontrer, voire de les croiser lors de manifestations ou dans d'autres lieux de la commune. Le lien est donc tout différent qu'avec des personnes engagées dans le cadre d'une entreprise privée. M. Messerli regrette fortement ce changement et la commission s'est interrogée sur le recours à une question écrite pour qu'une réponse soit clairement donnée. La motion a donc toute sa valeur.

Mme Wyss fait remarquer qu'autour de cette table, il y a une poignée d'enseignants, soit à la retraite, soit actifs, qu'elle prie de lever la main. Elle en compte sept. Ayant elle-même été enseignante, que ce soit en école primaire ou ailleurs, elle a personnellement vécu l'importance du rôle de ce concierge dont la présence physique est incontestable. Au cycle d'orientation, des élèves traînent dans les couloirs pendant les cours, à l'école primaire, c'est peut-être un autre problème. Mais cette présence continue avec en plus un logement de fonction qui donne justement sur les couloirs de l'école, est quelque chose dont l'efficacité n'est pas à nier. Ensuite, en tant que maman, Mme Wyss a conduit ses enfants à l'école primaire ou à l'école enfantine. À nouveau autour de la table, quels sont les mamans et les papas qui n'ont pas vécu ces liens avec les concierges que leurs enfants connaissaient. Mme Wyss ne peut pas imaginer qu'une école fonctionne sans cette présence physique et elle pose la question de principe. Dans la commune de Chêne-Bougeries, elle aimerait savoir pour quelle raison on ne remplace pas un concierge et ensuite, que devient son logement. Veut-on faire des locaux scolaires ou de rangement ? Elle aimerait connaître la teneur du rapport de comparaison entre le rôle qu'ont joué le concierge et une entreprise externe.

M. Locher rappelle qu'il a mentionné le PasSage 41, car ce lieu est fréquenté en partie par les élèves de Chêne-Bougeries. Il existe donc un rapport direct avec l'école, à savoir la récupération de surfaces. Il en ira de même pour l'école de Chêne-Bougeries.

Mme Wyss souhaiterait savoir pour quelle raison, un poste de concierge n'a pas été ouvert.

M. Locher répond que l'activité demandée aujourd'hui à un concierge est avantageusement remplacée, dans une école telle que celle de Chêne-Bougeries, par une société externe pour autant que les choses soient cadrées. On peut donner l'exemple des bâtiments de l'État, mais ceux-ci n'ont pas un degré d'entretien comparable à celui d'une commune. M. Locher réitère qu'au niveau communal, il n'y a pas de problèmes particuliers. L'intérêt consiste à fournir une prestation d'un niveau optimal pour les utilisateurs, tout en gérant également de manière

optimale les coûts. La commune est en train d'agrandir une école et il est intéressant de pouvoir disposer de surfaces supplémentaires. Quant au travail d'entretien, s'il peut être accompli à meilleur coût, il faudrait éviter d'avoir d'emblée un avis négatif sur une problématique que Mme Wyss compare avec une autre qui n'est pas la même. M. Locher se donne donc une année pour déterminer ce qu'il en est avant de décider de continuer ou non une telle approche.

M. Fassbind souligne que le métier de concierge fait partie d'une certaine catégorie d'emplois appelés à disparaître. La commune a la chance d'avoir des concierges qui remplissaient leur fonction de manière exemplaire mais il sera très difficile de les remplacer. Ces emplois demandent de la présence, un état d'esprit, une disponibilité et une flexibilité importantes. M. Fassbind mettrait dans cette catégorie une activité comme celle des gardes-barrière, le personnel de maison, le restaurateur indépendant, et bien sûr les concierges des immeubles résidentiels. Dans ces métiers, le travail est lié à un immeuble et tout tourne autour. Dans le même temps, le collaborateur loge sur son lieu de travail, ce qui augmente encore la dépendance entre l'employé et son emploi, par exemple, le garde-barrière, qui active sa barrière dès le premier train, qui vient encore tourner la manivelle en pyjama pour le passage des trains de nuit ou le personnel de maison qui se lève avant ses patrons pour préparer le petit-déjeuner, ou qui va souffler la bougie une fois la maisonnée couchée. Historiquement, le concierge aidait les enfants à traverser la rue le matin et restait à disposition le soir pour les parents si les enfants avaient oublié une veste en classe. Comme l'a dit d'ailleurs Mme Wyss, le concierge était là tout le temps, même le dimanche. Avec le progrès social et l'amélioration des conditions de travail, une des avancées principales est le contrôle du temps de travail. Il est actuellement indispensable pour un employeur de pouvoir présenter des heures de début et de fin de travail ainsi que de rendre les horaires prévisibles. Le travail sur appel n'est plus vraiment accepté dans les contrats à durée indéterminée. Une autre avancée est la distinction du temps de travail et du temps de repos. Il est souhaitable qu'une fois passée la porte de l'entreprise, le collaborateur soit déconnecté de son emploi. Il n'est plus du tout acceptable qu'un collaborateur puisse être dérangé durant les congés ou en soirée. Il est donc impossible de fixer des horaires pour un concierge, car on s'attend à ce qu'il s'adapte aux différents problèmes qui surgissent. Avec un planning, on risque de se retrouver en présence d'un collaborateur qui se prélassait sur sa terrasse et qui explique à un parent allant chercher un cahier oublié qu'il est 16h30 et que c'est trop tard. De même, la commune en tant qu'employeur doit dissocier la vie privée et professionnelle de ses collaborateurs. Habiter sur son lieu de travail n'est plus acceptable. Il y a premièrement un manque de respect de la vie privée avec un amalgame entre les voisins et les relations professionnelles et il y a aussi une ambiguïté concernant son rôle, lorsqu'il est en congé. Que doit faire un concierge s'il rentre tard le soir et qu'il voit des enfants dans le préau ? Bien entendu, lier un logement à un emploi est très problématique lors d'un arrêt d'activité parce que le collaborateur se retrouve sans emploi et aussi sans toit. Si ce genre de métiers sont appelés à disparaître, c'est aussi parce que certaines tâches peuvent être réalisées différemment. Ainsi, le nettoyage dont il est peu fait mention dans la motion peut être confié à une entreprise dédiée. La sécurité est l'affaire de la police municipale qui doit être présente lors des rentrées et des sorties de classe et les problèmes techniques sont de plus en plus complexes. Ils requièrent souvent des connaissances et un outillage spécifique. Et le problème entre le corps enseignant, les enfants et leurs parents ne peuvent plus être simplement réglés par le bon sens, sans avoir recours à des spécialistes divers comme les travailleurs sociaux hors murs.

En conclusion, M. Fassbind soutient la volonté des magistrats de la commune consistant à ne pas remplacer systématiquement les concierges lors de leur départ et de confier ces tâches à

d'autres employés communaux, en priorité, ou à des entreprises externes. Il trouve finalement assez piquant que la gauche propose de conserver des emplois et d'élaborer des cahiers des charges qui feraient hérissier le poil de n'importe quel syndicaliste !

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote.

- La motion est acceptée par 12 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention.

Mme Lambert, qui n'a pas pu s'exprimer avant le vote, car la liste était close, a regretté que le débat prenne cette ampleur émotionnelle. Par contre, elle serait contente de pouvoir prendre connaissance du bilan qui sera établi. Elle a voté contre cette motion car la commission a aussi évoqué une phase d'observation. Ce serait appréciable de pouvoir en rediscuter de manière un peu moins passionnée.

7.4 Rétablissement de l'arrêt TPG « Chêne-Bougeries »

Mme Sobanek voulait informer le Conseil municipal du traitement de la pétition pour le rétablissement de l'arrêt TPG « Chêne-Bougeries ». Les pétitionnaires ont été auditionnés ce lundi par la commission des pétitions du Grand Conseil. Sans avoir assisté à la discussion qui a suivi, elle a toutefois senti un accueil très positif de cette pétition et une bonne compréhension des difficultés exposées.

7.5 Invitation à une conférence

M. Favarger rappelle qu'il n'y aura plus de conférences organisée par l'association DiversCités dans le cadre de la commune. Par contre, l'association continue son activité et une conférence sera donnée le 7 avril à l'université sur la nécessité de refonder la pensée théologique islamique. Ce sujet est en relation avec la violence fulgurante qui sévit au nom de la tradition religieuse islamique et qui ne peut pas être analysée et réglée par les approches sécuritaires. M. Favarger invite toutes les personnes qui ont participé aux conférences J.-J. Gautier à y assister.

7.6 « Poubelles vertes »

M. Bauduccio constate que les « petites poubelles vertes » ont été fournies et que cela fonctionne plutôt bien mais que certains immeubles ne sont pas encore équipés et qu'en conséquence des détritrus ménagers jonchent parfois le sol.

7.7 Installation d'un miroir

M. Le Guern signale, lors de l'audition des riverains de la route de J.-J. Rigaud, que plusieurs personnes ont dit avoir demandé l'installation d'un miroir pour pouvoir sortir de leur domicile, compte tenu de la difficulté engendrée par la circulation, et que cela leur a été refusé par la commune. M. le Guern voulait savoir quelles sont les conditions pour que le Conseil administratif puisse accéder aux demandes formulées par les communiens.

Mme Sobanek avait la même question et ne la reposera donc pas.

M. Colquhoun voulait répondre à M. Le Guern car il a connu les mêmes difficultés concernant une sortie de chemin privé sur le chemin De-La-Montagne. Renseignements pris

directement auprès de la police municipale, il a été orienté auprès de la Direction générale de la mobilité. C'est elle qui prend la décision. En l'occurrence, il a eu une réponse négative qui lui a été signifiée sans grandes explications. Il a alors installé un miroir sur fond privé, lequel fonctionne au demeurant très bien.

Pour rester sur le même sujet, Mme Heiniger trouve que c'est un problème général sur toute la route J.-J. Rigaud. Les propriétaires n'arrivent pas à sortir de chez eux. Cette situation est dangereuse. Mme Heiniger entend préciser qu'elle ne voyait pas pourquoi on n'essayait pas d'apporter des améliorations sur la route J.-J. Jacques Rigaud, bien que ce soit une route cantonale. Même si c'est de la compétence du canton, un mot du magistrat en charge du dossier pourrait certainement aider.

7.8 Droits de préemption

Mme Sobanek demande pourquoi le droit de préemption n'a pas été exercé dans le cadre de parcelle dont il a été question dans les communications de Mme le Maire.

7.9 Bruits solidiens

Mme Sobanek avait cru comprendre que la commune avait obtenu, suite à son opposition au CEVA, des mesures de réduction de ces bruits solidiens.

M. Karr indique que l'Office fédéral des transports avait imposé des charges y afférentes et que les CFF s'étaient engagés à réaliser plus que le minimum.

7.10 Route du Vallon

Mme Heiniger tient à remercier et féliciter Mme la Conseillère administrative pour ce qu'elle a initié sur la route du Vallon. Là également, comme sur le chemin J.-J. Rigaud, il existe de gros problèmes et apparemment c'est une voirie cantonale. On peut donc toujours essayer d'entreprendre quelque chose.

7.11 Chauffage dans la salle

Mme Heiniger demande de couper le chauffage dans cette salle car elle a très chaud en ce mois d'avril.

Le Président rappelle le dicton : « En avril ne te découvre pas d'un fil ».

7.12 PasSage 41

M. Martinez a assisté à la dernière assemblée générale du PasSage 41 en tant que membre délégué de la commission. Il a constaté que l'ensemble des collaborateurs fonctionnent bien. Ils ont rédigé leur rapport annuel et obtenu des félicitations des représentants de la FASe. Le comité a été réélu à l'unanimité. Il fêtait ses 10 ans. M. Martinez a été content de participer aux séances. Il y a beaucoup d'harmonie et une bonne ambiance. À la fin de la réunion toutefois, une dame l'a approché car elle a remarqué que le ramassage des déchets organiques n'était pas bien organisé.

7.13 Ramassage des déchets ménagers

Rebondissant sur la problématique des déchets ménagers évoqués par M. Martinez, Mme Jotterand voulait saluer l'excellente initiative mise en place sur le territoire de la commune. Néanmoins, un certain nombre de personnes n'ont pas bien compris le bon usage de ces poubelles et encore moins le calendrier des levées. Mme Jotterand a constaté notamment que c'était le fait de gens non francophones et elle souhaiterait savoir si une information en anglais, du moins dans certains lieux, est envisageable.

M. Locher confirme que des informations sont prévues. Le calendrier sous forme de pictogramme devait cependant être compris. Le contrat avec le mandataire, conclu sur plusieurs années, prévoit d'entreprendre diverses campagnes de sensibilisation. En ce qui concerne les « petites poubelles vertes ». M. Locher rappelle que c'est une campagne du canton dont la commune ne maîtrise pas toujours la communication.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23h58.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
F. GROSS

Le Président
du Conseil municipal
F. BORDA D'ÁGUA

Annexes : - courrier Westpark, daté 5 avril 2017
- présentation des comptes 2016